

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

8, rue Roquépine, 75008 PARIS

Tél. : 01 42 65 08 87, télécopie : 01 40 06 04 46

Mél. : dlf78@club-internet.fr, site : www.langue-francaise.org

N° 202

Octobre - novembre - décembre 2001

LE PRÉSIDENT : La carte forcée. Jean DUTOIRD	2
LE FRANÇAIS DANS LE MONDE	
Zurich : enseignement précoce de l'anglais. Étienne BOURGNON	4
Plume d'or 2001.	6
Radio France internationale et France 2. Enquête à New York. Claire GOYER	8
Le français en Estonie. Philippe HÂCHE	10
<i>Do you speak English ?</i> Jean-Claude MARTIN	11
Haro sur les belgicismes ? Père Maurice BECQUÉ	12
Les brèves. Corinne MALLARMÉ	13
LES LANGUES DE L'EUROPE	
Le français n'est pas seul menacé. Philippe LALANNE-BERDOUICQ	15
Lettre ouverte à Romano Prodi. Anna Maria CAMPOGRANDE	16
Francophonie et Europe : ensemble. Philippe LALANNE-BERDOUICQ	18
LE FRANÇAIS EN FRANCE	
Vocabulaire :	
L'Académie gardienne de la langue. <i>Taliban</i> ou <i>Talibans</i> ? Serge PÉTILLOT-NIÉMETZ	20
Mots en perdition. Jean TRIBOUILLARD	21
Mots nouveaux.	22
Histoire de « loft ». Jacques MOULINIER	23
N'allons pas au charbon ! Pierre DELAVEAU	24
Ga(d)get. Denis GRIESMAR	25
Électricité, éligibilité. Gérard DUBUC	26
Coquelicot. Bernie de TOURS	27
Hybrides. Jean TRIBOUILLARD	28
Extraits de <i>La Lettre</i> du CSA.	29
Propos alambiqués et esprit-de-vin. Pierre DELAVEAU	30
Les « crac ». Patrice LOUIS	32
Style et grammaire :	
<i>Ou, ou et ou.</i> Alain FAJARDY	33
Orthotypographie : à chacun son credo. Jean-Pierre COLIGNON	34
Ne perdez pas vos couleurs ! Bruno DEWAELE	38
Le saviez-vous ?	39
Humeur/humour :	
L'aire du taon. Jean BRUA	43
Quoi de nouveau ? Le français. Pierre CANAVAGGIO	44
Dans tout, il y a matière à rire. Françoise FERMENTEL	45
Parlons finance. Anne ROSNOBLET	46
La Carpette anglaise 2001. Guillemette MOUREN-VERRET	47
Qui entame arrive à la gagne. Xavier BOISSAYE	49
<i>L'anne</i> et le <i>batton</i> . Christian HERSAN	49
Oscar du charabia.	50
Drôles d'annonces.	50
Agir ? :	
Abécédaire romancé. Jacques PÉPIN	51
Jouez avec les <i>e</i> . Jacques JOUSSET	52
Pour les candidats aux prochaines élections. Marceau DÉCHAMPS	53
Nos chers centimes. Marc FAVRE d'ÉCHALLENS	53
Le français, de Pékin à Pékin. Pierre-Louis MALLÉN	54
Colloque en anglais enfin condamné. Marceau DÉCHAMPS	55
Bac 2002 : écriture d'invention ? Brigitte BAYLE	56
<i>La langue française pour un écrivain</i> : André GIOVANNI	58
NOUVELLES PUBLICATIONS. Janet RAFFAILLAC, Alfred GILDER, Jean-Pierre COLIGNON, Élisabeth de LEPARDA, Philippe GUICARD	60
VIE DE L'ASSOCIATION.	I à XIX

Directrice de la publication : Guillemette Mouren-Verret

Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, Tél. : 01 48 76 09 55 - DÉPÔT LÉGAL P - 2001 - 4

Revue trimestrielle

Dépôt légal n° 8

CPPAP n° 0303 G 59842

LE PRÉSIDENT

LA CARTE FORCÉE

Il va bientôt falloir y songer sérieusement, c'est pourquoi notre président nous a autorisés à reproduire cette satire du 28 mai 1994, publiée dans son dernier ouvrage Le Siècle des lumières éteintes (Plon, 2001, p. 124-125)...

Certes, on n'est plus à une faute de français près aujourd'hui ; quand même, il est contrariant que ce soit l'État lui-même qui les propage.



Lorsque les citoyens iront voter aux élections européennes, ils auront une belle faute de français dans leur poche. Elle s'étale sur leur nouvelle carte d'électeur qui s'intitule désormais « carte électorale ». C'est à peu près la même chose que si les cartes d'identité devenaient des cartes identifiées et les permis de conduire des permis conduisants.

Je me suis demandé quel était le motif de cette monstruosité grammaticale. On m'a fait savoir qu'on y avait été acculé par les revendications des organisations féministes. Les femmes françaises, en effet – ou tout au moins celles qui parlent en leur nom –, se sont déclarées choquées qu'il n'y eût pas deux sortes de cartes : des cartes d'électeur et des cartes d'électrice. Elles tenaient absolument, paraît-il, à cette espèce d'apartheid. Or deux modèles de cartes eussent coûté plus cher qu'un seul. C'est pourquoi l'Administration a trouvé le compromis « carte électorale », qui, au prix d'une incorrection, fait économiser quelques milliers de francs. Maltraiter la langue est une moins mauvaise affaire que de s'exposer au courroux du beau sexe.

Il y a cinquante ans, un épisode comme celui-ci eût été inconcevable, non parce que les femmes n'avaient pas encore pris conscience de la dignité de leur état, mais parce qu'on avait des rudiments de grammaire. Entre autres, on savait que le mot *homme* englobait le genre humain dans son entier et que cela s'appelait un nom épïcène masculin.

De même la souris était un nom épïcène féminin ; cela n'empêche pas qu'il y ait des souris mâles, lesquelles jusqu'à présent n'ont pas élevé de protestations. Le mot *femme* appartient à ce que la grammaire désigne comme « genre marqué », pour le distinguer de l'épïcène *homme*.

Il est aussi ridicule de dire « les Françaises et les Français », « les électrices et les électeurs », que de dire « les chiens et les chiennes », ou « les chats et les chattes ». On sait bien que le genre chien et le genre chat englobe les mâles et les femelles de l'espèce. Même chose pour les Français : les Françaises sont implicitement comprises dans le lot. Il n'est pas jusqu'aux curés qui ne pratiquent cette démagogie : autrefois, ils s'adressaient aux fidèles en leur disant « *Mes frères* ». À présent, pour faire moderne, ils disent : « Frères et sœurs ». Cela ne rend pas leurs homélies plus originales, mais fait une belle jambe aux paroissiennes.

J'ai longtemps admiré la célèbre formule de Vialatte : « *La femme remonte à la plus haute Antiquité* », mais je commence à douter de son exactitude. La femme remonte au MLF. Peut-être aux suffragettes du début du siècle. Avant on ne trouve que très peu de traces dans l'Histoire de cet être querelleur, hostile, sourcilleux, revendicatif, animé d'un si curieux patriotisme sexuel. J'ai, bien sûr, tout le respect, toute l'admiration, j'oserai dire tout l'amour possible pour les femmes, mais cela s'arrête, malgré tout, à la grammaire.

Jean DUTOURD

de l'Académie française

Toute notre reconnaissance va aux mécènes qui,
par leur générosité, soutiennent notre action :

Groupe des Éditions du Rocher - Jean-Paul Bertrand éditeur
et **M. Jean Camus**, fils de notre fondateur.

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

ZURICH : ENSEIGNEMENT PRÉCOCE DE L'ANGLAIS

L'Éducateur, organe du Syndicat des enseignants romands, a demandé à M. Marco Polli, professeur d'allemand et d'informatique au Collège de Genève, membre de plusieurs commissions linguistiques, ce qu'il pensait de la décision zurichoise d'introduire l'enseignement précoce de l'anglais, avant le français, dans les écoles publiques du canton (voir *DLF* n° 198, p. 9).

M. Polli estime qu'il ne faut en aucun cas enseigner l'anglais à l'école primaire, et ce pour plusieurs raisons :

- 1) cette langue n'appartenant pas à l'une des quatre cultures de la Suisse, son introduction précoce dans l'enseignement est totalement artificielle ;
- 2) les instituteurs devront la maîtriser pour l'enseigner ; or, on ne fabrique pas des professeurs bilingues d'un coup de baguette magique ;
- 3) cet enseignement n'aura aucun effet sur la pratique de l'anglais du futur adulte et il perturbera, d'une manière importante, l'acquisition des connaissances de base du cycle primaire.

L'enseignement précoce d'une deuxième langue, en Suisse, dans les années 80, répondait à un souci de cohésion nationale. Il importait de créer chez l'enfant une sensibilité à l'idiome d'une autre communauté linguistique du pays. La justification de l'anglais est d'une tout autre nature : il s'agit d'un instrument de communication d'adultes, orienté vers des contenus ciblés qui échappent à des enfants, voire à des adolescents. « *L'anglais Microsoft, on le baragouinera tous un jour ou l'autre* », mais, pour ce jargon-là, il n'est point besoin de mobiliser l'école publique. M. Polli rejette donc l'attitude zurichoise, dont le danger est bien perçu par les enseignants, mais peut-être pas par tous les citoyens suisses.

D'une manière générale, ce professeur conteste l'idée même d'un enseignement précoce, car, dit-il, « *on sait aujourd'hui qu'on n'apprendra jamais une langue complexe (il pense à l'allemand) dans le contexte artificiel de l'école, par simple jeu linguistique, en cent minutes par semaine* ». Et il cite, à l'appui de sa thèse, une étude comparative, due au



Centre de recherche psychopédagogique de Genève, sur une volée comprenant des élèves ayant suivi un enseignement précoce et d'autres ayant commencé l'étude de l'allemand à leur entrée dans le cycle secondaire. Cette expérience a montré qu'à la fin de la première année du cycle secondaire il n'y avait pour les premiers aucun gain significatif, mais qu'ils étaient désenchantés en passant d'une relation de jeu avec la langue à un véritable apprentissage.

Que faut-il donc faire ? D'abord, dire la vérité sur l'enseignement précoce des langues étrangères et retarder d'une année l'introduction de l'allemand en Suisse romande et du français en Suisse alémanique. Cette étude devrait donc commencer en cinquième année scolaire. Cela permettrait, conclut M. Polli, d'accentuer l'effort en faveur de la langue maternelle, condition de succès du multilinguisme et des études ultérieures.

Cette prise de position n'est certes pas en harmonie avec les tendances actuelles, tant en Suisse que dans l'Union européenne. Elle n'en a que plus d'intérêt.

Étienne BOURGNON
Cercle François-Seydoux

Si vous souhaitez que nous adressions un numéro de *DLF* à l'un ou l'autre de vos amis, il vous suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à *DLF*, 8, rue Roquépine, 75008 Paris.

M.

suggère à Défense de la langue française d'envoyer gratuitement un numéro à :

M. ou Mme

Adresse :

.....

M. ou Mme

.....

Adresse :

.....

PLUME D'OR 2001

Dans 25 pays, 910 élèves de 38 Alliances françaises se sont portés candidats au premier concours international de langue française organisé par DLF, avec le soutien du sénateur André Ferrand, membre de notre comité d'honneur. Grâce à la générosité de nombreux donateurs – Air France, l'Agence internationale de la Francophonie, Carven, le conseil d'administration du lycée d'Anvers, l'hôtel Mercure-Gare-de-Lyon, Mégableu, SNCF, Waterman-Parker, les éditeurs Le Robert et Larousse –, les 81 premiers ont pu être récompensés :

1 ^{er}	Stefan Nicolhi	17 ans	Nisporeni	Moldavie
2 ^e	Paula Campos	20 ans	Braga	Portugal
3 ^e	Sandra Filipa Siva Ferreira	24 ans	Braga	Portugal
4 ^e	Marian Necula	18 ans	Brasov	Roumanie
4 ^e	Rosa Barrera Rodriguez	20 ans	La Havane	Cuba
4 ^e	Joian Alexei	13 ans	Bobeica	Moldavie
4 ^e	Olimpia-Daniela Dogar	19 ans	Craiova	Roumanie
8 ^e	Isabel Gutierrez Juarez	30 ans	Valladolid	Espagne
9 ^e	Nicoleta Rogoieschi	18 ans	Ungheni	Moldavie
9 ^e	Raquel Lopez Garcia	33 ans	Valladolid	Espagne
11 ^e	Sammy Pérez Janvis	30 ans	La Havane	Cuba
12 ^e	Tania Afonso	19 ans	Braga	Portugal
13 ^e	Sigita Sueryte	23 ans	Coimbra	Portugal
14 ^e	Marina Dubceac	17 ans	Balti	Moldavie
15 ^e	Lizeanna Marchal	29 ans	Apeldoorn	Pays-Bas
16 ^e	Cristina Anareea Anghel	19 ans	Craiova	Roumanie
17 ^e	Héctor Hernan Franco	38 ans	Medellín	Colombie
18 ^e	Nina H. Vlanin	41 ans	San Francisco	États-Unis
19 ^e	Elise Rattle	53 ans	San Francisco	États-Unis
19 ^e	Ana-Maria Ciotlos	16 ans	Brasov	Roumanie
21 ^e	Alina Galbur	18 ans	Balti	Moldavie
21 ^e	Subrata Dasgupta	61 ans	Calcutta	Inde
23 ^e	Alina Ghinet	17 ans	Brasov	Roumanie
23 ^e	Mathew Prashant	19 ans	Bombay	Inde
23 ^e	Oana-Elisabeta Ion	19 ans	Craiova	Roumanie
26 ^e	Lindauer	60 ans	San Francisco	États-Unis
26 ^e	Carmen Castro Tanzaneres	16 ans	Valladolid	Espagne
28 ^e	Samuel de Maupeou	20 ans	Recife	Brésil
29 ^e	Arosemena Aracelis	25 ans	Panama	Panama
29 ^e	Marie-Christine Duque	?	Medellín	Colombie
31 ^e	Erica Sandra V. Mona Parreira	25 ans	Lisbonne	Portugal
32 ^e	Leslie Michael Fixter	60 ans	Glasgow	Grande-Bretagne
33 ^e	Dianelys Zemanovich Toymil	29 ans	Cuba	Cuba
34 ^e	Tîrsîna Oleg	16 ans	Chisinàu	Moldavie

35°	Sonia Comargo	59 ans	Medellín	Colombie
36°	Epasha Kaan	32 ans	Dacca	Bangladesh
37°	Dick Werkman	48 ans	Apeldoorn	Pays-Bas
37°	Mariana Brito	16 ans	Coimbra	Portugal
37°	Maria Gorete de Figueiredo	45 ans	João Pessoa	Brésil
37°	Joas de Sousa Cruz	39 ans	Coimbra	Portugal
41°	Marianne Goudriaan	54 ans	Apeldoorn	Pays-Bas
41°	Patricia Villalvazo	50 ans	Guadalajara	Mexique
41°	Krishner Basdiya	24 ans	Bombay	Inde
44°	Juliana Carneiro Monteiro	21 ans	João Pessoa	Brésil
45°	Simonian Yura	20 ans	Tbilissi	Géorgie
45°	Keti Guiguiadre	19 ans	Tbilissi	Géorgie
47°	Cristobal Padilla	22 ans	Guadalajara	Mexique
48°	Arpita Chakravarti	24 ans	Calcutta	Inde
49°	Zamudio Zertuche Pablo	27 ans	Guadalajara	Mexique
49°	Nina Milevski	17 ans	Chisinàu	Moldavie
51°	Ludmila Lacova	24 ans	Bistrica	Slovaquie
51°	Jurado Rendon Diego	40 ans	Medellín	Colombie
51°	Alina Rotaru	15 ans	Chisinàu	Moldavie
54°	Ana Cordina de Alexandria	22 ans	João Pessoa	Brésil
54°	Niloufer Rt Solai	30 ans	Bombay	Inde
56°	Hossain Md Altaf	?	Dacca	Bangladesh
57°	Lucia Velicka	20 ans	Bistrica	Slovaquie
57°	Rashid de Tahmina	36 ans	Dacca	Bangladesh
59°	Tatiana Rotari	18 ans	Chisinàu	Moldavie
60°	Ysufali Shenaz	42 ans	Mombasa	Kenya
61°	Melody Maceo Perer Ambar	17 ans	St-Domingue	Rép. Dominicaine
62°	Annya Marte	18 ans	St-Domingue	Rép. Dominicaine
63°	de Priyanka	20 ans	Calcutta	Inde
64°	Valerie Martinez Dacosta	15 ans	St-Domingue	Rép. Dominicaine
65°	Anne Petrosian	20 ans	Tbilissi	Géorgie
66°	Joo Hyung Uon	16 ans	Kwangju	Corée du Sud
67°	Marvil Attard	45 ans	Floriana	Malte
68°	Norman Walker	46 ans	Glasgow	Grande-Bretagne
69°	Diana Pastillo Castro	18 ans	Merida	Mexique
70°	Brigitte Attard	42 ans	Floriana	Malte
70°	Nurdin Munira	20 ans	Mombasa	Kenya
72°	Mumtaz Khan	48 ans	Islamabad	Pakistan
73°	Vivides Baker	47 ans	Panama	Panama
73°	Amna Hashmi	18 ans	Islamabad	Pakistan
75°	Khurram Azad Khan	46 ans	Islamabad	Pakistan
76°	Roberto Eloy Hurtado Bermidez	20 ans	Panama	Panama
77°	Elly Langio	19 ans	Mombasa	Kenya
77°	Joseph Jabone	?	La Valette	Malte
79°	Marisol Basulto	23 ans	Merida	Mexique
80°	Cristina Comory	18 ans	Merida	Mexique
81°	Diego Adan Chan Vranc	25 ans	Merida	Mexique



RADIO FRANCE INTERNATIONALE ET FRANCE 2 ENQUÊTE À NEW YORK

Toile de fond

Point Zéro, sud de Broadway. Temps radieux en ce début novembre. Dès la sortie du métro Chambers, l'odeur aigre d'incendie mêlée de poussière vous prend à la gorge. Les rues conduisant à l'ex - World Trade Center sont barrées, mais les carcasses calcinées des bâtiments sont bien visibles. Les foules déambulent, silencieuses : contraste avec le grondement des pelleteuses. Sur les grilles, messages, fleurs, draps tendus couverts de milliers de signatures et d'ex-voto. Du cratère s'élèvent des nuages de fumée : le sous-sol brûle encore. Un pèlerinage en forme d'épreuve, que bien des New-Yorkais hésitent encore à entreprendre.

FM 91,5

C'est sur cette longueur d'onde que les 600 000 francophones de New York et de sa région peuvent capter les émissions très appréciées de RFI, sans compter les étudiants et professeurs de français américains, et tous ceux que la culture française intéresse. Mais la plage horaire allouée à RFI par l'Administration publique de la ville, gérante de la station, s'amenuise d'année en année. Jusqu'en 1998, RFI émettait deux heures le matin (7 à 9). En 1998, l'émission a été réduite (6 h 30 à 7 h 10). Après un arrêt, lié au 11 septembre, les programmes ont été rétablis (de 10 heures du soir à 1 heure du matin) sous la pression du Comité d'action des producteurs ethniques et de nombreuses pétitions de Français et de francophones. Néanmoins, la frustration reste grande, puisque c'est le matin que l'on écoute la radio, pas la nuit.

Bras de fer avec les autorités locales

Côté américain, les pouvoirs publics new-yorkais s'interrogent sur le bien-fondé d'attribuer une longueur d'onde de caractère public à une communauté étrangère. Aux yeux des édiles américains, les communautés étrangères ont vocation à s'intégrer : si elles veulent émettre dans leur langue, elles peuvent louer une antenne privée (beaucoup plus chère).



C'est pourquoi le Bureau de l'éducation de la ville de New York, avec lequel elles doivent traiter, leur a demandé de justifier d'une légitimité sur les plans de l'audience, du financement et du caractère éducatif de leurs programmes...

Rôle des associations et de la francophonie

Côté français, il existe à New York plusieurs centaines d'associations françaises – régionales, artistiques, sportives, professionnelles, etc. –, mais qui s'ignorent les unes les autres : formidable énergie dispersée. Aujourd'hui, le département audiovisuel des services culturels français a entrepris de les fédérer pour créer un groupe de pression local. Plus largement, l'idée serait de fédérer les nombreuses communautés francophones qui regroupent les ressortissants d'une cinquantaine de pays et comptent plus de 600 000 personnes.

Outre la qualité reconnue de ses émissions, l'audience réelle et potentielle de RFI est un atout de poids. Au modeste chiffre officiel de 20 000 résidents français immatriculés au consulat de New York, il faut opposer les 70 000 Français réellement présents, ainsi que les francophones établis dans la région : Belges, Suisses, Canadiens, ressortissants de pays d'Afrique francophone, Haïtiens, sans parler de l'ONU, des universités de New York – Columbia et NYU – ou du rayonnement de leur département de langue et culture françaises. Chacune possédant son antenne, on pourrait peut-être aussi imaginer un changement d'hébergement pour nos médias. Le sort de la demi-heure de programmation quotidienne de France 2 est lié à celui de RFI, puisqu'il dépend du même organisme. Signalons l'atout éducatif que représente le Journal télévisé de France 2, puisqu'il est sous-titré en anglais (fait unique), bien utile pour ceux qui apprennent le français.

Moratoire mais pas victoire

La mobilisation exceptionnelle suscitée par les producteurs ethniques – 22 radios ou télévisions regroupées au sein d'un comité d'action dans les murs de l'ambassade de France fin septembre – et la pression auprès de la mairie de certaines minorités influentes ont conduit les autorités, au lendemain de l'élection de Michael Bloomberg, à reconsidérer le dossier et à accorder un nouveau délai de huit mois pour le

traiter à fond. Sursis qui n'empêchera pas les diffuseurs français de suivre le dossier avec la plus grande vigilance et de tenter de renégocier les horaires. Nous le demandons avec force, au nom de nos abonnés de New York, inconsolables d'avoir perdu leur émission française du matin.

Claire GOYER

Liste des associations : www.consulfrance-newyork.org
RFI : www.rfi.fr



LE FRANÇAIS EN ESTONIE



Le Cercle François-Seydoux a reçu cet appel du coordinateur pédagogique du Centre d'études francophones de l'université de Tartu, en Estonie. Outre les livres que nous avons déjà récoltés, nos lecteurs souhaiteront peut-être apporter leur soutien.

Tartu, deuxième ville d'Estonie, est la capitale universitaire du pays. Elle dispose, au sein de son université fondée en 1632, d'un département de français riche d'une centaine d'étudiants et d'un centre de langues avec une section française (250 étudiants). Le français est également présent aux niveaux primaire et secondaire dans une école catholique et dans plusieurs lycées, dont le lycée Descartes.

Au sein de l'université, un Centre d'études francophones coordonne les études de français, se charge de la coopération internationale et gère une bibliothèque qui s'enrichit progressivement.

Depuis cette année, l'appellation *francophone* prend tout son sens, avec l'arrivée d'un lecteur francophone envoyé par la Belgique.

À l'heure de l'ouverture de l'Estonie à l'Union européenne, il est important de développer la formation des étudiants en langue et culture françaises. Depuis deux ans, nous formons à la langue française, ici, à Tartu, des fonctionnaires de différentes administrations (administrations nationale, régionales et municipales).

Je suis sûr que les enseignants et étudiants de français seraient enchantés de votre soutien : cela les aiderait dans leur démarche d'apprentissage de



la langue et de la culture françaises dans un pays où les liens avec la France sont encore à développer.

Votre soutien en Estonie pourrait inclure du matériel pédagogique (livres, cédéroms, K7) et l'organisation de visites de conférenciers, etc. Pour la documentation plus spécifique : livres de linguistique sur la langue française, littérature, études littéraires sur des œuvres et des auteurs.

Pour le milieu scolaire : littérature pour la jeunesse, bandes dessinées, jeux éducatifs et contacts avec des écoles françaises.

En France, ce soutien pourrait prendre la forme d'une aide aux étudiants estoniens venant y étudier, ou y trouver des stages, etc.

Je vous soumetts ces quelques pistes, merci de m'indiquer également vos propositions. Concernant le transport du matériel pédagogique, je peux essayer de trouver une solution de financement (selon le coût).

Merci encore pour votre réponse encourageante.

Sincères salutations.

Philippe HÂCHE

Prantsuse Uuringute keskus, Centre d'études francophones, université de Tartu, Ülikooli 17, 51014 Tartu, Estonie/Eesti, tél. : (372) 7 376 246, fax : (372) 7 375 440, mél. : phrob@caramail.com

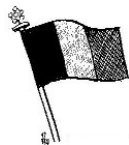
DO YOU SPEAK ENGLISH ?

Ceci devrait faire rire – ou pleurer – tous les membres de Défense de la langue française.

Le 4 septembre, à midi, j'arrive dans les locaux des services culturels de l'Ambassade de France, au 972 Fifth Avenue, à New York.

Je me dirige vers un huissier qui est derrière son bureau, entouré de papiers et de téléphones. Je lui demande : « *Puis-je laisser ce pli pour monsieur Untel ?* » Réponse de l'huissier : « *Do you speak English ?* »

Jean-Claude MARTIN



H A R O S U R L E S B E L G I C I S M E S ?

Oui, nous, les Belges, nous avons tendance à placer un *ou* là où il y a un *u* dans les vocables qui se forment avec *ui*. *Huit* devient « houit », et nous pouvons confondre *enfouir* et *enfuir*.

Mais nous ne disons pas « le combien sommes-nous ? ». Nous lui préférons « quel quantième sommes-nous ? ». Et nous insistons pour lire un article *dans*, plutôt que « sur », le journal.

J'ai remarqué que les bonnes gens de Lille, de Dunkerque, d'Hazebrouck s'écrient, comme leurs voisins, « je ne peux mal » pour *je n'ai garde*. Et j'entends telle Lilloise se plaindre « je ne sais plus écrire », sous l'influence de la langue néerlandaise, où « savoir » est l'équivalent de *pouvoir*. Autre « flandrisme » chez ceux qui déclarent « avoir facile ou difficile », alors que la façon correcte de dire serait *il m'est facile ou difficile*. J'ai beau dire aux Wallons qui affirment « qu'ils ont bon » que seule la tournure *avoir beau* est française, ils tiennent à leur façon de s'exprimer, très pittoresque d'ailleurs. Enfin, le cher « Dico » de *La Libre Belgique* signalait récemment que le mot « mêle-tout » est belge, mais qu'il faut lui préférer le terme plus français de *touche-à-tout*.

Car que de variétés dans l'art belge de dire !... Il y a l'accent liégeois mélodieux, qui évoque quelque peu celui de Marseille ; l'accent namurois et ardennais, où la finale d'un dialogue s'achève lentement, comme un point d'orgue ; l'accent et le patois de Mons et de Tournai, qui s'apparentent à ceux du chtimi.

N'oublions pas que certains belgicisms ne sont que des archaïsmes du français d'hier : *septante* et *nonante*, *endéans* (dans l'expression des hommes de loi « venez nous consulter endéans les quinze jours »). N'oublions pas que *Le Bon Usage* a pour auteur un Belge, qui sut même enthousiasmer Gide...

Aussi bien importe-t-il de ne pas se méconduire dans notre façon de causer. Encore une expression belge ! Tant pis ou tant mieux.

Père Maurice BECQUÉ

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

• **LIBAN :**

— parmi les nombreuses manifestations en marge du sommet francophone, reporté au mois d'octobre 2002, le *Village de la Francophonie* et la *Fête des cultures* notamment, saluons un festival *Ciné Caravane* qui a permis au public de découvrir aux quatre coins du pays, pendant deux semaines, un cinéma hors des sentiers battus et venant de pays francophones — Afrique noire, Égypte, Maroc, Viêt Nam, etc. —, ainsi que les films *Kirikou et la Sorcière* (France) et *Le Ciel sur la tête* (Canada).

— quatorze Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) ont ouvert leurs portes le 20 octobre, dans deux proches banlieues de Beyrouth et douze localités libanaises. Ce programme correspond à l'engagement de M. Ghassam Salamé, ministre de la Culture du Liban, en faveur de la promotion des bibliothèques municipales à travers tout le territoire, et a bénéficié du soutien de la Communauté française de Belgique, de la principauté de Monaco et du Conseil régional d'Île-de-France.

— À Tripoli, depuis le 20 septembre, dix-huit artistes plasticiens, venus de quinze pays francophones, exposent leurs œuvres, réalisées pendant leur résidence en atelier « Artistes en création ». M. Fayçal Sultan, critique d'art et journaliste, est commissaire de cette exposition, intitulée « Expression plurielle en Francophonie : l'art contemporain entre tradition et modernité ».

• Les responsables de Fashion TV souhaitaient que la chaîne fût exemptée

de l'obligation d'utiliser la langue française, en raison du caractère international de sa diffusion. Le CSA, en application des dispositions de l'article 20-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, n'a pas accédé à cette demande.

• Six groupes de presse francophone d'Asie du Sud-Est — Cambodge, Viêt Nam, Laos et Thaïlande — se sont retrouvés, à Vientiane (Laos) du 26 au 28 septembre, pour trois jours de réflexion sur leur avenir dans cette région. L'Agence intergouvernementale de la Francophonie a encouragé cette initiative et vise à renforcer et professionnaliser les entreprises de presse francophone du Sud asiatique.

• La XXVII^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a adopté à l'unanimité les statuts du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie, pour une meilleure participation des femmes à la vie politique, sociale et culturelle.

• Connaissez-vous Port-Vila, capitale du Vanuatu, seul État indépendant francophone d'Océanie ? La langue française, qui, avant l'indépendance, était langue officielle, parlée par 40 % des habitants, y reprend peu à peu ses droits, grâce à de nombreuses activités culturelles organisées par l'Alliance française, l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

• Le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris présente du 28 novembre au 24 février « *Les peintres du silence* » et, du 13 décembre au 3 février, une exposition « *Instants fragiles* », tél. : 01 48 04 72 99.

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

• **RÉCOMPENSES :**

– le 21 septembre, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie a offert une bourse de 500 000 F à Dani Kouyaté, du Burkina Faso, pour son film lauréat « *Sia, le rêve du python* ».

– le 17 novembre, au Salon du livre de Beyrouth, ce même organisme a décerné le prix des Cinq Continents pour *Le Désespoir est un péché* (Seuil, 2001), œuvre de Yasmine Khlat, libanaise, traductrice, cinéaste et comédienne, qui a reçu une bourse d'écriture d'un montant de 120 000 F.

• Afin de faire connaître la Louisiane aux jeunes Français, l'association France-Louisiane Franco-Américanie a décerné les prix de son concours d'Arts plastiques 2001, dont le premier lauréat se voit offrir un séjour de deux semaines en Louisiane ; sujet retenu pour 2002 : « Secrets et mystères de la Louisiane ». Tél. : 01 45 88 02 10, fax : 01 45 88 03 22
Mél. : flfa@free.fr

• En 2001, les crédits d'intervention pour la promotion de la langue française se sont élevés à 1,87 M€ (12,3 MF), progressant ainsi de 6,04 %. Depuis 1997, ces crédits ont augmenté de 25 %.

• La Délégation générale à la langue française et aux langues de France disposera de 30 489 € (0,20 MF) pour renforcer l'action qu'elle conduit en faveur du français et du plurilinguisme dans les organisations internationales, notamment au sein de l'Union européenne.

• Mme Catherine Tasca et nos associations de défense et de promotion de la langue française sont convenues d'organiser

ensemble, au début de 2002, un colloque destiné à sensibiliser le monde du travail et de l'entreprise aux dérives constatées dans l'emploi croissant et discriminatoire de l'anglais au détriment de notre propre langue.

• Pour mettre en valeur la littérature francophone du nord de la Belgique et pour continuer à y promouvoir notre langue et notre culture, l'APFF (Association pour la promotion de la Francophonie en Flandre) a ouvert le site « Voix d'auteurs » : www.dmnet.be/voix

• **Afrique :**

Le nouveau mensuel d'informations générales, tiré à 20 000 exemplaires et dirigé par Clément Yao, *L'Afrique aujourd'hui*, est diffusé par les NMPP dans onze pays à travers le monde.

• Dans le cadre du programme de Mobilité des Jeunes dans l'espace francophone, l'AIF a octroyé des subventions à six jeunes gens et jeunes filles pour leurs projets sélectionnés – « Internet, échanges et formation, technologies de l'information, échanges de pratiques artistiques, lutte contre les MST et le SIDA » – parmi vingt-quatre autres présentés.

• **Québec :**

Le récent rapport de la Commission Larose présente 150 recommandations touchant tous les aspects de la pratique du français au Québec (langue d'affichage, du travail, enseignement du français et des autres langues, etc.).

Corinne MALLARMÉ



LES LANGUES DE L'EUROPE

LE FRANÇAIS N'EST PAS SEUL MENACÉ

Depuis les premiers contacts pris entre DLF et ses homologues allemands VDS (Verein Deutsche Sprache – Union pour la langue allemande) reçus à Paris le 6 décembre 2000, les échanges n'ont pas cessé. Mais, parallèlement, n'ont cessé ni le recul de l'utilisation internationale de nos langues, ni l'américanisation de leur propre substance, encore plus accentuée dans l'allemand que dans le français.

La gravité de cette situation a incité nos voisins à organiser un colloque le 14 septembre 2001, à Berne, sous l'égide du Sprachkreis Deutsch (Cercle linguistique allemand), colloque auquel participèrent les délégués de diverses associations allemandes, autrichiennes, suisses et même sud-tyrolienne.

Par-delà les problèmes spécifiques de nos voisins, tenant notamment à la permanence des dialectes locaux, à des questions d'orthographe ou à la récente disposition, très controversée, autorisant les écoles du canton de Zurich à choisir comme première langue, après l'allemand, l'anglais au lieu du français, l'allocation prononcée en allemand par l'auteur de ces lignes n'a voulu évoquer que l'aspect général de la solidarité de destin de nos langues européennes, toutes menacées.

Ce court texte opposait le rêve d'une Europe dont les locuteurs francophones et germanophones (de beaucoup les plus nombreux parmi les Européens, Russes exceptés) se comprendraient et s'épauleraient, pour retrouver leurs racines communes et préserver avec d'autres l'essentiel de la diversité et de la créativité européennes – et l'âpre réalité d'un monde où l'anglo-américain pratique d'année en année l'asphyxie progressive des langues et le nivellement des cultures. Ces propos, chaleureusement accueillis, ne pouvaient que se borner au côté moral et psychologique d'une action à mener d'abord dans le cœur et les convictions de chacun.

Tremplin nécessaire, non suffisant. Il nous restera à évoquer des « pistes », qui devront passer chez nous par l'enseignement, la législation, une réelle volonté des décideurs politiques, économiques, médiatiques, et aboutir en Europe à la définition d'un statut et d'un rôle pour les différentes langues, au sein d'un continent à réorganiser.

Philippe LALANNE-BERDOUICQ

Cercle François-Seydoux



LETTRE OUVERTE À ROMANO PRODI, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Le fonctionnaire européen Anna Maria Campogrande a alerté le président de la Commission sur la domination de l'anglais. Voici, traduits pour nos lecteurs, des extraits de sa lettre, datée du 14 juin 2001.

Monsieur le Président,

Je suis au regret d'avoir à vous signaler que la marée noire de l'anglais a touché aussi la géographie.

[...] les cartes géographiques de l'Europe se font désormais uniquement en anglais, malgré l'existence des onze langues officielles, des trois langues de travail et de la langue véhiculaire du siège des Institutions européennes, le français.

L'Italie, avec ses soixante millions d'habitants, [...] avec son prestige et sa fonction de lingua franca dans toute la Méditerranée, avec son poids économique, politique et culturel, est devenue « *Italy* ». Si nous laissons faire, [...] vous deviendrez *Valiantmen* et moi *Greatfield*, avec des dégâts irréparables non seulement pour notre identité linguistique et culturelle, mais encore pour l'économie et le commerce de notre pays, ainsi que pour la culture du monde entier. On ne peut pas faire disparaître l'Italie des cartes géographiques de l'Europe sans tenir compte du préjudice pour tous, et pas seulement pour les Italiens.

Je me permets de vous signaler que, même aux Nations unies, où les langues officielles sont rigoureusement diffusées et protégées, l'anglais ne jouit pas d'une telle prépondérance. Et pourtant, ici, nous ne sommes pas aux Nations unies, mais dans un contexte d'intégration qui exige respect, connivence et réciprocité.

Monsieur le Président, les fonctionnaires sont fatigués de cette évangélisation opprimante et constante, à commencer par l'informatique, par le biais de laquelle les services responsables envoient, sans relâche, des messages techniques, uniquement en anglais, qu'une grande partie du personnel comprend mal. Nous avons essayé de protester auprès de ces services, sans résultat. Sous le régime actuel, le personnel n'a plus voix au chapitre. Il y a des services qui prétendent ne travailler qu'en anglais. Qui



l'a décidé ? Sur quelle base juridique ? Qui a décidé, par exemple, que les documents relatifs aux négociations avec les pays en voie d'adhésion devaient être fournis en anglais seulement ?

L'Europe, Monsieur le Président, est un espace de cultures complémentaires et homogènes, dont le projet consiste à réaliser une intégration harmonieuse. L'Europe n'est pas un continent en voie de colonisation orchestrée par les Anglo-Américains.

Nous sommes, par contre, en présence de forces occultes et centrifuges, qui utilisent les structures que l'Europe s'est données pour réaliser son intégration à d'autres fins et pour d'autres intérêts, qui sont en contradiction avec l'intégration européenne. Il est de votre responsabilité de mettre fin à cet état de fait qui ne peut être ignoré plus longtemps.

[...] Il est indispensable d'établir, une fois pour toutes, que l'anglais, dans le contexte des institutions européennes et a fortiori dans les États membres, est une langue comme les autres, certainement pas plus importante que l'allemand, le français ou l'italien, langues des pays membres fondateurs, dont le poids démographique, politique, économique et culturel est à la base du projet européen.

Au point où nous en sommes, Monsieur le Président, il est nécessaire et urgent de penser à un code de bonne conduite pour les langues, non seulement pour la Commission et les autres institutions européennes mais également pour les États membres, afin d'éviter le risque de devenir tous les « petits nègres » de l'Union européenne sous le joug anglo-américain.

Si les Européens veulent être et rester ensemble, ils doivent apprendre les langues des pays membres de l'Union, et non seulement les plus faciles mais aussi et surtout les plus difficiles, celles qui structurent la pensée et la personnalité.

Je reste à votre disposition pour toute initiative de la Commission en ce sens et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Anna Maria CAMPOGRANDE



FRANCOPHONIE ET EUROPE : ENSEMBLE

Les 20 et 21 mars 2001, des représentants francophones, hispanophones, lusophones de la latinité se réunirent à Paris en même temps que s'ouvrait le Salon du livre, dont l'invité d'honneur était le livre allemand. Occasion de jeter une passerelle entre des langues illustres que rien n'oppose et qu'un péril commun devrait rapprocher ? La chance ne fut pas saisie.

Deux mois après, du 17 au 21 mai, le colloque sur la Francophonie se sera tenu à la Sorbonne, au moment où l'Assemblée nationale aura pour la première fois depuis 1539, année de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, introduit d'autorité dans une partie de la France l'enseignement d'un parler autre que le français. Les heures employées à enrayer demain le déclin du corse, du breton ou du basque seront prises sur le temps consacré aujourd'hui au français, dont l'insuffisance du niveau éclate déjà à tous les yeux dans l'ensemble du pays.

Certes, des écoles spéciales, sur une base de volontariat, doivent continuer d'assurer la transmission de ceux des langages ou dialectes locaux qui nous ont donné de remarquables poèmes et chants.

Mais le français, qui, du milieu du XVII^e siècle jusque vers le milieu du XX^e, servit largement de référence principale à la multiple civilisation européenne, ne fut pas un instrument d'oppression. Il s'ouvrit au contraire à la maturation et à l'essor des autres langues modernes du continent qui fleurirent au XIX^e. Telle est sa différence majeure avec l'anglo-américain, qui, étayé par un réseau de technique et de finance, envahit les parlers de la planète et les marginalise.

L'allemand est le plus atteint par ce processus. Le français le suit. Avec d'autres. Groupes industriels, bancaires, administratifs, colloques et créations délaissent la langue de notre identité pour celle des maîtres du moment, sapant les bases sur lesquelles s'appuie la vie d'une langue, la nôtre, et tuant son avenir.

Entre hégémonie et atomisation

Il est grand temps que l'émergence d'une Francophonie appuyée sur une cinquantaine de pays adhérents ou sympathisants, y compris plusieurs dont la population ne comprend pas de francophones de naissance, valorise un capital que renforcent aujourd'hui deux facteurs :



- l’impulsion personnelle de M. Boutros-Ghali à la tête de l’organisation francophone ;
- la volonté tenace de nombreux francophones des cinq continents.

Dans les pays où le français est au contact d’autres langues, il appartient à chacun de vivre cette cohabitation comme un enrichissement entre deux périls jumeaux : résurgence artificielle de dialectes locaux jusque sur le territoire national, et invasion omniprésente de l’anglo-américain.

Il revient à l’Europe de ne pas confondre la diversité qui lui est essentielle et le piège d’une sorte d’atomisation qui en ferait une province de l’empire culturel nord-américain.

L’harmonieux italien est le plus proche du français par les origines et par les structures. Une adhésion de l’Italie comme membre sympathisant de la Francophonie se justifierait comme s’est justifiée celle de la Roumanie, et compléterait le kaléidoscope de la latinité.

Mais, si 2001 se veut réellement « l’année européenne des langues », le moment est venu de rappeler une évidence : de l’attitude mutuelle des Français et des Allemands dépend le destin de l’Europe, celle de la culture comme celle de l’économie, de la politique, de la science.

Une alliance de langues nationales

Les deux langues les plus parlées de l’Union européenne – le français et l’allemand – ont tout intérêt à renforcer leur rôle de façon conjointe. La perception des communes racines culturelles de l’Europe d’hier ne se sépare pas de l’affirmation de nos langues dans la science de demain, dans la créativité et dans la vie quotidienne.

Au prix d’un effort de volonté, les réseaux informatiques d’aujourd’hui peuvent faire sauter les verrous anglophones de la connaissance scientifique et être employés à une renaissance de nos langues – comme, à l’inverse, ils peuvent, par résignation et lâcheté, être détournés en leur défaveur.

Une Europe européenne et une Francophonie mondiale capables de s’ouvrir et de se dépasser n’ont rien de contradictoire. L’heure est venue d’inventer entre elles une articulation raisonnable et prometteuse d’avenir.

Philippe LALANNE-BERDOUSICQ

Cercle François-Seydoux

LE FRANÇAIS EN FRANCE

L'ACADÉMIE GARDIENNE DE LA LANGUE

TALIBAN OU TALIBANS ?

Le chargé de mission du service du Dictionnaire répond à Marceau Déchamps au sujet de l'orthographe de ce mot si présent dans l'actualité.

Monsieur,

Madame le Secrétaire perpétuel de l'Académie française me charge de répondre à votre lettre, qui a retenu toute son attention et dont elle vous remercie.

De fait, ainsi que vous le remarquez, certains journaux (ainsi *Le Figaro*, *Libération*, *Le Point*...) écrivent : *un taliban*, *des taliban*, en se fondant parfois sur le fait que *taliban* est déjà un pluriel, ou sur le Petit Larousse, qui laisse le choix entre les deux formes *les taliban* ou *les talibans*, sans aller toutefois jusqu'à accepter le singulier *talib* ou *taleb*, ce qui est d'une curieuse logique.

D'autres (ainsi *Le Monde*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Journal du dimanche*...) écrivent : *un taliban*, *les talibans*, comme le fait aussi le Petit Robert.

L'Académie française n'a pas spécialement examiné cette question. Cependant, tout parle en faveur de la forme francisée *les talibans* (comme *les pasdarans*, *les fedayins* ou, dans l'usage courant, *un touareg*, *des touaregs*, et non *un targui*, *des touareg*), d'ailleurs conforme aux recommandations formulées en 1990 par le Conseil supérieur de la langue française et qui ont reçu l'aval de l'Académie.

Conserver les formes de la langue d'origine quand un mot entre dans l'usage français commun revient à introduire inutilement des exceptions, qui sont autant de complications.

C'est là ce que notre service du Dictionnaire répond à ceux de nos correspondants (particuliers ou organes de presse) qui, depuis quelque temps, s'enquièreent comme vous de l'avis de l'Académie sur ce point.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Serge PÉTILLOT-NIÉMETZ

M O T S E N P E R D I T I O N

CAPRICER v., s'engouer, s'obstiner par caprice. Ex. :

« *Courtenvaux était, quoique modeste et respectueux, fort colère et peu maître de soi quand il capriçait.* » (Saint-Simon.)

CHAGRINEMENT adv., d'une façon chagrine. Ex. :

« *Je passe la vie à Paris, chagrinement quelquefois, et quelquefois en espérance et en amusement.* » (Mme de Sévigné.)

CHAGRINEUR adj., qui chagrine, rend chagrin. Ex. :

« *...si je rapporte à Zizi les propos chagrineurs glanés à droite et à gauche [...] je sais que sa colère va cliqueter.* » (A. Sarrazin.)

CHARGEANT, ANTE adj.

1. Pesant, difficile à digérer.

2. Fig. Ennuyeux, importun, fatigant. Ex. :

« *Par aventure, il aurait opinion que celui qui le visite est trop chargeant, trop ennuyeux.* » (Oresme.)

CHATOUILLANT, ANTE adj., qui plaît, qui chatouille l'amour-propre. Ex. :

« *... des personnes qui sachent [...] par de chatouillantes approbations vous régaler de votre travail.* » (Molière.)

COLÉRER v., se mettre en colère. Ex. :

« *Modère ces bouillons d'une âme colérée.* » (Corneille.)

COMPASSIONNER (SE) v., avoir compassion. Ex. :

« *Je me compassionne fort des affections d'aultruy.* » (Montaigne.)

CONTRISTER v., causer une tristesse profonde. Ex. :

« *Contristerai-je par des troubles domestiques les vieux jours d'un père que je vois si content, si charmé du bonheur de sa fille et de son ami ?* » (Rousseau.)

CONVOITEUX, EUSE adj. et n., qui convoite, désire vivement. Ex. :

« *L'amour, comme tu sais, est un enfant gourmand*

Et, pour rassasier sa faim trop convoiteuse,

Je trouve des soupirs une viande creuse. » (Th. Corneille.)

« *Cette part du récit s'adresse aux convoiteux.* » (La Fontaine.)

Jean TRIBOUILLARD

M O T S N O U V E A U X *

ABONNÉ ITINÉRANT (pour *roaming subscriber*) : Abonné d'un service mobile en déplacement dans une zone de rattachement autre que celle dans laquelle a été souscrit son abonnement. (Domaine : Télécommunications.)

ACCÈS DIRECT (pour *direct access, random access*) : Mode d'écriture ou de lecture de données se faisant au moyen d'adresses qui repèrent l'emplacement de ces données. (Domaine : Informatique.)

ACCÈS SÉQUENTIEL (pour *serial access*) : Mode d'écriture ou de lecture de données, effectuées en suivant un ordre préétabli de rangement. (Domaine : Informatique.)

ACCORD (pour *tuning*) : Réglage destiné à produire ou à capter des signaux électriques ou acoustiques de fréquences déterminées. (Domaine : Audiovisuel.)

Note : On parle par exemple de l'accord d'un récepteur, d'un filtre, d'un instrument de musique ou d'une antenne sur une fréquence spécifiée.

ACCORD À TAUX DIFFÉRÉ ou **ATD** (pour *delayed rate settlement, DRS*) : Contrat par lequel les partenaires concluent qu'une opération sera réalisée sur la base du taux de marché constaté au moment du dénouement de celle-ci, à une date fixée dans le contrat. (Domaine : Économie et finances/Banque-Marchés.)

ACCORD À TAUX FUTUR ou **ATF** (pour *future rate agreement, FRA*) : Instrument financier de couverture matérialisé par un contrat à terme de gré à gré par lequel les parties se garantissent mutuellement un taux d'intérêt fixe pour un montant donné (emprunt ou dépôt), une période déterminée à venir et à une date future précisée. (Domaine : Économie et finances/Banque-Marchés.)

Note : À cette date future, l'une des parties règle à l'autre la différence de rémunération de l'emprunt ou du dépôt correspondant à la différence entre le taux fixé et le taux du marché du moment.

ACCOSTAGE (pour *soft docking*) : Opération de rapprochement coordonné et progressif de deux engins spatiaux jusqu'à leur contact. (Domaine : Sciences et techniques spatiales.)

ACCROC (pour *scratch*) : Détérioration localisée d'un support d'enregistrement qui se traduit par une perte de l'information ou l'apparition d'un signal parasite. (Domaine : Audiovisuel.)

Note : Selon la nature du défaut, on utilise divers termes imagés comme « clic », « crac », « tache », « éclair », « crachement » ou « cerne ».

* Extraits du *Répertoire terminologique (Révision des listes antérieurement publiées)*, publié au *Journal officiel* (22 septembre 2000), par la Commission générale de terminologie et de néologie.

HISTOIRE DE « LOFT »

Loft est en vogue. C'est la vedette des magazines. Il n'est pas de petites annonces qui ne proposent un « loft » à aménager.

Qu'est-ce qu'un « loft » ? Vous n'en trouverez pas la définition dans le dictionnaire de l'Académie française. Le fascicule de mise à jour de la neuvième édition, paru au *Journal officiel* le 26 août 2000, concernant les mots de *Lésine* à *Logogriphe*, l'ignore superbement, mais les dictionnaires d'usage domestique l'ont accueilli. Pour eux, le « loft » est « un atelier, un hangar ou un entrepôt, transformé en logement ». Le mot est anglais, de pure race.

Le Robert & Collins traduit le mot anglais *loft* par « grenier » (c'est ainsi que *hayloft*, c'est le « grenier à foin »). *Loft* évoque un lieu en hauteur (l'adjectif *lofty* a le sens d'« élevé »). Car le mot est issu de l'ancienne langue des Scandinaves, le norois, et il signifie « air », « ciel ». Nous le retrouvons dans l'allemand *Luft* (cf. les lignes aériennes de la Lufthansa) et dans l'anglais *to lift*, dont nous avons gardé le *liftier*, « garçon d'ascenseur ».

Le « loft » est donc un « espace à habiter » (il y a tant d'espaces à tout faire, aujourd'hui !). Il est né à New York, dans les ateliers de Soho, et s'est introduit en France durant les années 80. Lorsque l'Académie, dans quelques années, reviendra à la lettre *l*, elle devra entériner ce néologisme, car il n'a pas d'équivalent en français. Est-ce que les mots *atelier* (même d'artiste), *hangar*, *espace* (il faut y revenir !) apportent la touche de rêve, la notion de bohème, l'idée de planer que contient ce *loft* venu du ciel ?

Au fait, pardonnez ma négligence ! Je vous ai raconté l'histoire du mot *loft* et je n'ai pas évoqué un seul instant « l'histoire du loft », en anglais : *loft story*. Mais vous y pensiez, n'est-ce pas, en lisant entre les lignes ?

Jacques MOULINIER

Section de Bordeaux

N'ALLONS PAS AU CHARBON !

L'actualité éclaire deux termes oubliés : charbon et anthrax. Déjà, Ambroise Paré les confondait : « Charbon, anthrax pestiféreux » (V, 7). Il n'est pas inutile de leur porter attention, comme à d'autres mots de mêmes origines étymologiques : *carbo*, *carbonis* en latin et *anthrax* *anthracos* en grec, termes donnant l'idée de noirceur.

Le **charbon**, c'est d'abord le produit de la carbonisation de matières organiques et également le synonyme de *houille*. Une précision peut être donnée : le charbon végétal est préparé par calcination à l'abri de l'air du



bois de hêtre et d'autres végétaux. On parle de *charbon activé* pour un tel charbon rendu plus adsorbant par un traitement qui accroît la porosité ; on l'emploie en particulier pour la fabrication de masques à gaz. Le charbon animal, obtenu par pyrogénéation des os, est également un bon adsorbant.

Le **charbon** définit encore, en pathologie humaine et animale, la maladie infectieuse causée par la bactériodite charbonneuse de Davaine (*Bacillus anthracis*), qui atteint surtout les ovins et est transmissible à l'homme. Les spores sont extrêmement résistantes. Symptômes : pustule maligne ou œdème malin, de coloration noire, des mains et des avant-bras, plus rarement localisations intestinales ou pulmonaires (maladie des trieurs de laine) ; exceptionnellement, septicémie. Synonyme en anglais : *anthrax*.

La langue française définit l'**anthrax** comme une « infection due au staphylocoque doré... commençant par l'appareil glandulaire pilosébacé, comme le furoncle, mais qui s'en distingue par la multiplicité des bourbillons ». Il y a tendance à diffusion et à nécrose, avec apparition d'une couleur noire. Pour plus de clarté, ce terme devrait être écarté.

En mycologie végétale, il faut retenir d'une part **charbon** pour une maladie des céréales (maïs) provoquée par des ustilaginales (production de tumeurs d'où s'échappe une poudre noire de spores), d'autre part **anthracnose** (n. f.) pour une maladie fongique (taches noires sur les feuilles des arbres fruitiers et des rosiers), de *nosos*, « maladie ».

On ne confondra pas avec **anthracose** (n. f.) : le noircissement des poumons par la poussière de charbon inhalée (un des dangers de l'extraction de la houille) et **anthracosilicose** : une forme de l'anthracose qui souligne le rôle néfaste de la poussière de silice.

L'**anthracène** (n. m.) est un hydrocarbure issu de la houille, obtenu par distillation sèche, tandis qu'**anthranoïde** (n. m.) est le nom général donné aux dérivés du noyau anthracène à effets laxatifs, issus de certains végétaux (rhubarbe, séné...). De cet anthrax dérivent encore plusieurs mots de chimie rappelant leur origine naturelle depuis la houille.

Pierre DELAVEAU
Cercle Ambroise-Paré

G A (D) G E T

Dans le numéro 199 de *DLF*, un article, par ailleurs bienvenu, (« Quand l'opportunité cesse d'être opportune »), qualifie le mot *gadget*, sans autre précision, d'« *anglicisme morphologique* ». Il semble donc que son histoire soit aujourd'hui oubliée. C'est d'autant plus dommage que le mot comme la chose sont d'origine française.

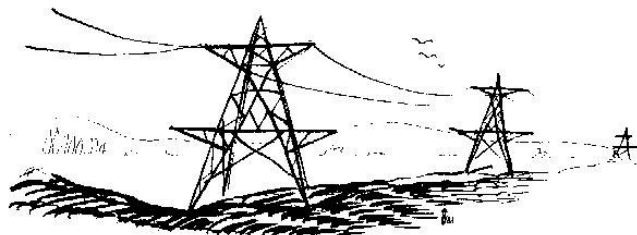
Parmi les nombreuses curiosités de la ville de Colmar, en Alsace, se trouve la maison-musée du sculpteur Frédéric Auguste Bartholdi (1834-1904), à qui nous devons le *Lion de Belfort*, et *La Liberté éclairant le monde*, symbole de l'Amérique à l'entrée du port de New York. Dans les vitrines consacrées à cette dernière œuvre, on apprend que les Américains, mais aussi les Français, souhaitaient avoir un souvenir de la statue, qu'on vit émerger des toits dans le quartier de la tour Eiffel avant son transport de l'autre côté de l'Atlantique. Et celui qui eut l'idée de reproduire l'œuvre en format réduit s'appelait *Monsieur... Gaget* ! Le *d* intercalaire vient donc de la prononciation américaine d'un nom propre français. Rendons à César...

Denis GRIESMAR

ÉLECTRICITÉ, ÉLIGIBILITÉ

L'adoption d'une directive européenne de 1996 sur l'électricité concluait neuf années de négociations entre les États membres.

Aux termes de cette directive, chaque État signataire ouvrait, dès 1999, un quart de son marché de l'énergie électrique à la concurrence⁽¹⁾, donnant aux « gros » clients, consommant plus de 40 GWh⁽²⁾ par an, la possibilité de faire appel à des fournisseurs étrangers. En France, ces clients « éligibles » peuvent donc acheter chez d'autres fournisseurs qu'Électricité de France.



Le Cercle Blaise-Pascal, sous l'égide du président Henri Deniau, a examiné le sens du terme *éligible*.

Éligible (du latin *eligere*, « choisir ») signifie « qui peut être élu ». Or, pour *éligible*, le dictionnaire anglais fournit deux traductions :

- 1) *synonyme de entitled*, signifie « *éligible* », « *qui a droit* » (*en droit*) ;
- 2) *digne d'être élu ou choisi*, *acceptable*.

Le site internet www.granddictionnaire.com confirme que si, en politique, *éligible* peut être traduit par le même mot français, en économie, cette traduction est à éviter, et propose : « admis à choisir ».

En 2003, le pourcentage des clients pouvant choisir leur fournisseur d'électricité passera de 25 à 33 %. Les pouvoirs publics disposent donc de deux ans pour créer un mot nouveau correspondant à « admis à choisir ».

Gérard DUBUC
Cercle Blaise-Pascal

1) Cf., dans *La Vie électrique*, numéro 303 (septembre 1998), « Quelle offre et quel prix pour demain ? », d'Arielle Partouche, et numéro 307 (février 1999), « L'électricité fait son marché » (ouverture à la concurrence), de Renaud Lefebvre.

2) 1 GWh = 1 million de kWh.

C O Q U E L I C O T

Tout le monde connaît cette sorte de pavot à fleur rouge éclatant qui autrefois égayait nos champs patriotiques en compagnie de la marguerite et du bleuet. Nos botanistes le nomment *Papaver rhoeas*, au risque d'un pléonasme aux airs savants.

En effet, les Grecs nommaient le coquelicot *μηκων* (*mêkôn*), « opium », y adjoignant le qualificatif de *ροιας* (*rhoias*) du verbe *ρειν* (*rein*), « couler », pour préciser que ses feuilles tombent facilement. N'est-il pas en effet difficile d'en composer un bouquet qui tienne ?

Du binôme *μηκων ροιας*, on est passé, suivant le processus fréquent d'apocope totale qui, dans l'oubli du déterminé (*hortus gardinus* > jardin ; *porcus singularis* > sanglier), affuble le déterminant du sens du nom, au mot *ροιας* tout court, « coquelicot ». *Papaver rhoeas* signifie donc « pavot coquelicot ».

Mais le sujet ne manque pas d'intérêt : *coquelicot* est le nom de la plante, utilisé dès le xvi^e siècle sous la forme *coquelicoq*, altération de *cocorico*, soit onomatopée du cri du gallinacé, soit dérivé de l'adjectif grec *κόκκινος* (*kokkinos*), « rouge écarlate », que l'on retrouve dans *coccinelle*.



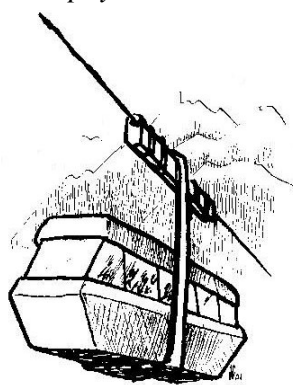
Quoi qu'il en soit, c'est la marque chromatique qui a influé sur la dénomination de la plante, en l'associant à la crête du coq, ou aux majestueuses plumes du paon. Et ce d'autant plus curieusement que *paon* se dit *pavo* en espagnol et qu'au siècle dernier, en Île-de-France, on nommait encore *poinsiau* ou *ponciau* (diminutif de *paon*) le coquelicot.

Le dorien *μακων* (*makôn*) se retrouve dans le russe *mak* et l'allemand *Mohn* alors que le latin *papaver* se retrouve dans l'anglais *poppy* et dans l'espagnol *anapola*, via l'arabe, tous ces mots ayant le sens de « pavot ». À Termez, en octobre dernier, un Afghan à qui je demandai ce qu'il en était d'*Ipak yuli*, la « route de la soie », me répondit : « Terminé ! Maintenant, c'est *Dori yuli*, la « route du coquelicot », c'est-à-dire « de l'opium ».

Bernie de TOURS

HYBRIDES

Le latin *ibrida*, altéré en *hybrida* sous l'influence du grec *hubris*, « excès », employé par Pline pour désigner le croisement d'une truie et d'un sanglier, a donné naissance au mot *hybride*, signifiant d'abord : « qui provient de deux espèces différentes », comme le mulet, hybride de l'âne et de la jument. Il s'est dit aussi des humains, notamment des enfants d'un père étranger ou d'une mère étrangère, ainsi que des plantes dont la graine provient d'un végétal qui a été fécondé par une autre espèce. Au figuré, avec le sens « d'une nature composite et mal définie », Georges Duhamel a écrit : « *personnages hybrides, à demi paysans, ouvriers à demi.* »



Certains mots, par nous composés, n'ont pas d'unité : ils empruntent leurs éléments à deux langues différentes. On les appelle *hybrides*. C'est ainsi que Georgin nous cite le terme *téléférique*, formé du radical grec *têle*, dont la deuxième partie devrait être grecque également, comme dans *télégraphe* ou *téléphone*. « Il serait donc logique, affirme-t-il, d'écrire "*téléphérique*" avec un *ph* qui rappellerait le grec *phero*, tandis que le *f* invite à se référer au latin *fero*. »

Si les deux orthographes du mot coexistent dans la plupart de nos dictionnaires, certains restent favorables à *téléphérique*, graphie de l'Académie, tel celui de Thomas, qui, dans son *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, déconseille le terme hybride, tandis que Jean-Paul Colin, dans les *Usuels du Robert*, donne la préférence à l'orthographe simplifiée, inspirée de l'italien, de plus en plus fréquente.

Qui surprendrai-je si je ne partage pas le point de vue de ces puristes pour qui les hybrides sont autant de monstres lexicaux à éliminer ? J'en citerai ici quelques-uns qui, parmi tant d'autres, se portent à merveille, à en juger par leur fréquence d'emploi :

Auto-mobile : composé du grec *autos*, « de soi-même », et du latin *mobilis*, « qui peut se mouvoir ».

Bi-cyclette : du latin *bi*, « deux » et du grec *kuklos*, « cercle ».

Hyper-marché : du grec *huper*, « au-dessus », et du latin *mercatus*, « marché ».

Mon-ocle : du grec *monos*, « un seul », et du latin *oculus*, « œil ».

Télé-vision : du grec *têle*, « loin », et du latin *visio*, « action de voir ».

Vélo-drome : du latin *velox*, « rapide », et du grec *dromos*, « course ».

Qui serait sérieusement fondé à se plaindre de ces « métiers », qui ne heurtent pas plus notre langue écrite que notre langue parlée ? Ces conditions remplies, laissons-les à leur place dans notre famille : ils y sont nombreux, ils y sont actifs.

Jean TRIBOUILLARD

EXTRAITS DE LA LETTRE DU CSA*

Trois mots à promouvoir : **voyagiste**, **surréservation** et **florilège**

[...] il a fallu presque dix ans pour que le mot **voyagiste**, recommandé dès 1992 par la commission ministérielle du tourisme, ait droit de cité à la télévision, alors qu'il était employé à la radio. Le **voyagiste** commence à remplacer l'anglais *tour-operator* et le français « tour-opérateur ».

La **surréservation**, quant à elle, est rapidement entrée dans l'usage, même si certains retardataires préfèrent parler de « surbooking », mauvaise adaptation de l'anglais *overbooking*.

Merci, Bernard Pivot, de nous avoir rappelé, à plusieurs reprises, lors de la quatre cent septième et dernière émission de « Bouillon de culture », qu'il existait un mot français pour traduire le *best of* : le **florilège**. « *On va donc commencer ce florilège* », a annoncé Bernard Pivot, et non, comme on l'entend très souvent à la télévision et à la radio : « débiter le best of ».

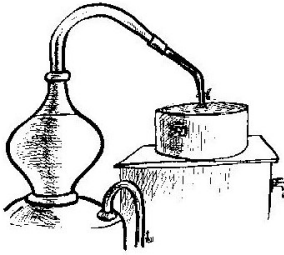
D'après les dictionnaires, un **florilège** (mot qui date de 1697) est un recueil de pièces choisies. Définition fidèle à l'étymologie du mot, qui nous vient du latin moderne *florilegium* (de *flos*, « fleur », et *legere*, « recueillir »).

Parlons donc de **florilège** et laissons le *florilegium* aux Anglais, puisque telle était la traduction du mot français dans la langue de Shakespeare, quand le *best of* n'existait pas...

* Numéro 142 (juillet 2001).

PROPOS ALAMBIQUÉS ET ESPRIT-DE-VIN

Des alambics en terre cuite furent probablement inventés en Mésopotamie, il y a quelque dix mille ans. Utilisé par Dioscoride au 1^{er} siècle, le grec *ambix* a précédé *alambic*, emprunté à l'espagnol *alambico*, transposé de l'arabe *al'anbiq*, mots ayant même signification. Du col de cet appareil



tombe, goutte à goutte, le produit liquide purifié, distillé – de *distillare*, « dégoutter », en dérivation de *stilla*, « goutte ». En passant, signalons l'expression belge *lambic*, convenant à une bière, plus particulièrement à une gueuze deux fois distillée.

La généralisation de l'emploi de la distillation en Occident, peut-être sous l'influence des alchimistes, ne daterait que du XVI^e siècle. Est-ce à cette époque que, portant sur des boissons fermentées, elle a commencé à provoquer l'apparition d'un alcoolisme bien plus sérieux que ce que causaient des boissons à faible titre alcoolique : vin, cidre, poiré, bière, lait fermenté (de type koumis) ?

On sait que le mot *alcool*, d'abord écrit *alcohol* (attesté en 1586 dans Ambroise Paré), vient de l'arabe *al kuhl*, désignant la poudre d'antimoine, puis « le sulfure d'antimoine purifié par trituration et sublimation ». Il en vient l'idée d'un produit purifié par chauffage (et distillation). Avant d'adopter les termes scientifiques *alcool*, puis *éthanol*, on avait longtemps parlé d'*esprit-de-vin* (*Weingeist* en allemand). Les *eaux-de-vie* portent l'idée de réanimation des mourants, la confusion s'ajoutant avec ce thème de spiritueux, d'esprit, qui rejoint l'esprit, l'âme. En maint texte littéraire ou dramatique, on voit une personne bien intentionnée se précipiter pour verser entre les lèvres du malheureux défaillant un peu de cette eau-de-vie à effet supposé réanimateur.

Pendant la guerre de Cent Ans, les Anglais firent connaissance avec les fabrications d'alcools à Cognac, tandis que le nom d'*armagnac* se rapportait au parti de Jean d'Armagnac, fidèle de la couronne de France. Les services rendus à celle-ci par des gentilshommes irlandais et écossais ont laissé des traces avec des marques telles que Hennessy, Martell... Il doit être facile de suivre les travaux d'imitation et de transposition de ces alcools par des préparations avec de l'alcool de grains dans des pays sans

vigne. De nos jours, nos compatriotes se sont mis à fabriquer un alcool de vin concurrent du whisky, dépourvu de saveur sucrée.

Les lecteurs savent-ils en effet que la saveur sucrée du cognac est due à des substances de la famille de la vanilline, à saveur douce, provenant de la dégradation de la lignine du bois de chêne des fûts : l'alcool dépolymérise ce constituant hautement condensé – on parle d'une « éthanolyse ».

De même, la vodka, c'est-à-dire *petite eau*, dérivant de *voda*, fut lancée en Russie à la suite des observations faites aux Pays-Bas par Pierre le Grand, qui y avait consommé de l'alcool de genièvre. Le nouveau produit détrôna le *kwas*, boisson traditionnelle de faible titre alcoolique, et le fléau de l'alcoolisme commença à se développer.

Le latin *spiritus* a plusieurs sens matériels et figurés : 1) « souffle de l'air » ; 2) « air » ; 3) « vie » ; 4) « soupir » ; 5) « inspiration » ; 6) « suffisance, orgueil ». *Spirare* est « souffler, respirer », d'où « aspirer, inspirer, respirer »... La progéniture de ces mots regroupe la série de *spirituel*, *spiritualité*, *spiritualisme*... mais aussi de *spiritueux*, ce qui ramène aux boissons alcooliques, tandis que l'anglais a *spirit*. Dans le dictionnaire de Littré, la monographie du mot *esprit* est l'une des plus étendues, avec 29 articulets. Impossible de gloser à leur sujet.

À côté d'*esprit-de-vin*, *esprit-de-sel* était l'expression alchimiste pour le produit volatil résultant de la décomposition du sel marin par le vitriol (acide sulfurique). On dit maintenant *acide chlorhydrique* (le synonyme *acide muriatique*, depuis *muria*, « saumure », étant obsolète). L'expression anglaise *white spirit* rappelle que, à partir du pétrole de couleur brune, par distillation, on obtient un liquide volatil incolore. Ce *spirit*, fidèle à la source latine, a conduit aussi à *spirit-rapper* pour « esprit frappeur », d'où *spiritisme* (1859). Pouvons-nous citer encore les spiritains (pères de la congrégation du Saint-Esprit) et *L'Esprit des lois* de Montesquieu ? Et peut-on avoir de l'esprit et en même temps l'esprit de suite ?

Pierre DELAVEAU

Cercle Ambroise-Paré

LES « CRAC »

Ils ne sont pas moins de six à répondre « présent ! » à l'appel.

Le premier d'entre eux, **krach**, donne des sueurs froides à quiconque a un portefeuille boursier – même s'il ne possède qu'une poignée d'actions. Le mot est allemand. Il signifie « craquement ». Ce qui conduit à « effondrement des cours ». Par extension, ce krach-là veut encore dire « faillite, banqueroute, débâcle, ruine ».

Krak désigne le château fort des croisés en Syrie. Et le mot est arabe.

Crack a un double sens, car il recouvre deux mots différents. L'un est anglais et signifie « fameux ». On l'utilise pour parler du poulain préféré dans une écurie. Les turfistes raffolent de ces cracks qui gagnent les courses. Mais un crack n'est pas qu'hippique : il s'étend aux as, aux champions de tout poil.

L'autre crack est anglo-américain. Il se traduit par « coup de fouet » – pas sur un bourrin, mais sur un drogué, puisque c'est un dérivé de la cocaïne.

Reste **craque**. *Arrête tes craques* veut dire : « cesse de mentir ».

Le dernier des « **crac** » est une onomatopée, pour un bruit sec, un événement brusque. « Crac, boum, hue ! », chantait Jacques Dutronc. Désinvolte comme ça, on voit bien qu'il n'a pas d'actions en poche...

Patrice LOUIS

Cadeau de bienvenue !
À tout nouvel adhérent sera offert
un abonnement d'un an,
pour la personne de son choix.

OU, OU ET OU

La conjonction de coordination *ou* a en français plusieurs sens que l'on comprend parfaitement, sans confusion possible :

1) Un sens exclusif, encore appelé *alternatif*, qui correspond au *aut* latin (noté W en logique), un cas excluant l'autre. Exemples :

« *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.* » (Musset.)

Il faut vaincre ou mourir. Fromage ou dessert.

« *Pour moi, il m'importe fort peu d'être jugé par vous ou par un tribunal humain.* » (Saint Paul.)

Si la conjonction *ou* lie deux sujets, le verbe est au singulier, exemple :

C'est Cicéron ou Démosthène qui a dit cela.

2) Un sens inclusif, qui correspond au *vel* latin (noté V en logique), qui inclut les deux cas :

S'il pleut ou s'il menace de pleuvoir, je prends mon parapluie. Que je paye par carte ou par chèque, il faut que mon compte soit approvisionné. Je dois faire attention à tout objet tranchant ou coupant, pour ne pas me blesser.



Si la conjonction *ou* lie deux sujets ou plus, le verbe se met au pluriel.

Exemple :

« *Avant l'affaire, le roi, l'âne, ou moi, nous mourrons.* » (La Fontaine.)

« *Le bonheur ou la témérité ont pu faire des héros.* » (Massillon.)

Le montage typographique de type *et/ou* pour calquer l'anglais *and/or* est proscrit dans la langue littéraire.

3) Enfin, *ou* a un troisième sens, qui signifie : « encore appelé, dit aussi ». Exemple :

Le nombril, ou ombilic ; la girolle, ou chanterelle ; le loup, ou bar.

Alain FAJARDY

ORTHOTYPOGRAPHIE : À CHACUN SON CREDO

Parmi les centaines de questions que nous posent par courrier, et de plus en plus souvent par courrier électronique, des lecteurs et des internautes*, un pourcentage important, et constant, d'interrogations porte sur l'emploi des majuscules et – ou – des minuscules. Le sujet est quasiment illimité, compte tenu des innombrables cas particuliers et cas d'espèce...

Attachons-nous donc ici à quelques exemples ayant un rapport avec la religion, avec les religions. (Mais nous ne traiterons point des... points *cardinaux* !)

Nous ne reviendrons pas sur *saint*, dont nous avons parlé en détail dans DLF il y a quelque temps, à l'occasion d'un « texte à fautes ».**

Le mot *pape*, nom commun, s'écrit, normalement, avec une minuscule initiale : *le pape Grégoire I^{er}* ; *le pape a visité hier la nouvelle église Sainte-Cécile*. Dans des ouvrages empreints de dévotion, s'adressant à un lectorat de fidèles, la majuscule peut être adoptée et tolérée.

Le titre de respect employé pour parler du pape, ou utilisé pour s'adresser à lui, comporte obligatoirement une majuscule à chaque terme (mais pas à *pape*) : *Sa Sainteté le pape Pie X* ; *Votre Sainteté souhaite-t-elle repartir maintenant ?* L'abréviation de *Sa Sainteté* est : *S.S.*

Les numéros d'ordre des papes, tout comme pour les souverains et les princes régnants, s'écrivent toujours – sauf en poésie classique, naturellement, où tous les mots doivent s'écrire en lettres – en chiffres romains : *Pie V*, *Paul VI*...

L'orthographe du nom du pape actuel est source de controverses, et cela mériterait une petite enquête, ne serait-ce que pour savoir qui a lancé l'hypothèse de l'orthographe *Jean Paul II* (sans trait d'union). Certaines personnes soutiennent en effet mordicus que le nom adopté par

* Jean-Pierre Colignon répond aux questions de français sur deux sites internet : Colignon@lemonde.fr et dicosdor.com (rubrique sosdico), le site de Bernard Pivot.

** Numéro 191, p. 51 et numéro 192, p. 34 à 37.

Karol Wojtyła ne se réfère pas à son prédécesseur Jean-Paul I^{er}, mais à la fois à Jean XXIII et à Paul VI – ce qui justifierait, par souci de précision, l’absence de trait d’union.

Pas plus que pour *pape* il n’y a de majuscule à *saint-père* : *le saint-père a béni la foule*. Encore une fois, la graphie *Saint-Père* peut être acceptée au sein de textes destinés à des croyants. Une bévue très répandue consiste à mettre un trait d’union dans le « Très Saint-Père », « Notre Très Saint-Père », ce qui aboutit à donner l’acception (fautive) de « très pape ». En réalité, on veut dire « père très saint » (ou « Père très saint », voir plus loin). La graphie logique et correcte est donc : *le Très Saint Père (Notre Très Saint Père)*.

La question de la majuscule ou de la minuscule à *père* quand il s’agit de gens d’Église n’a jamais réuni l’unanimité... Chacun a sa... religion, en quelque sorte ! Elle donne lieu à des usages contradictoires et inconciliables. Certaines « marches de travail » adoptées par des journaux, des éditeurs, des administrations, n’admettent que la minuscule : *le père Dubois, supérieur des pères blancs du Rwanda ; le révérend père, le révérend père Carpentier, le père abbé, le père prieur, les pères jésuites, les pères dominicains...*

Cette « marche » est cohérente, mais beaucoup d’auteurs, d’éditeurs, de journalistes mettent un « P » majuscule : *le Père de Foucauld, les Pères blancs, le Père Ambroise...* Cela, pour établir une distinction avec les autres emplois du mot : *Dans son potager, le père Benoît s’activait jusqu’au soir, mais : le Père Benoît est le nouveau supérieur du collège* (dans le premier cas, avec minuscule, il s’agit d’un homme d’un certain âge, que l’on désigne ainsi familièrement, avec parfois une nuance ironique).

La majuscule est considérée comme obligatoire pour : *un Père de l’Église, les Pères de l’Église ; l’école, l’enseignement des Pères...*

Quand il s’agit d’un nom devenu une référence historique, comme *le Père Joseph* (Joseph du Tremblay, ou, très exactement, François Joseph Le Clerc du Tremblay, capucin français qui fut le confident et le conseiller influent de Richelieu), la majuscule à *père* est observée très

généralement. Rappelons que le surnom du Père Joseph – « l'Éminence grise » – est passé dans le langage courant pour désigner un conseiller qui se tient dans l'ombre : *On peut dire que c'est l'éminence grise du Premier ministre !*

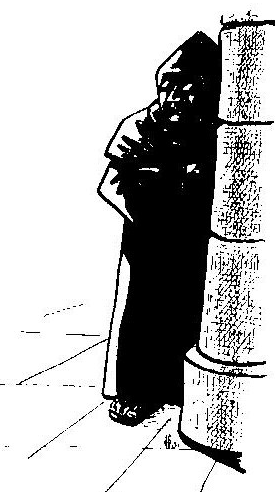
Les abréviations conventionnelles sont : *P.* pour père, *PP.* pour pères et *R.P.* pour révérend père (*RR. PP.* pour révérends pères).

Quand père désigne un dieu unique – Dieu, avec une majuscule ! –, la capitale (nous épargnerons aux lecteurs l'exposé de la distinction entre *majuscule* et *capitale*, distinction qui est surtout... capitale aux yeux d'experts en art typographique) est obligatoire : *le Père tout-puissant*, « *Notre Père qui êtes...* ».

Dans les dialogues d'une œuvre littéraire, on rédige avec un *p* minuscule : « *En deux mots, je vous dirai, mon père, que...* » aussi bien si celui qui parle a en face de lui un ecclésiastique que s'il s'adresse à l'auteur de ses jours. Toutefois, si, parlant à son père, le personnage élide l'adjectif possessif, la majuscule est admissible : « *En deux mots, je vous dirai, Père, que...* ». Si l'interlocuteur est un religieux, l'adjectif possessif *mon* est de rigueur (en principe...) et la majuscule à *Père* est acceptable : « *En deux mots, je vous dirai, mon Père, que...* ». L'usage évolue, et *Père* tout court se dit et s'écrit.

Dans la correspondance, la majuscule à *Père* – que ce soit le géniteur ou bien un ecclésiastique – est imposée par l'usage : « *Cher Père,* » ; « *Veuillez agréer, [cher] [ou : mon] Père, l'assurance de ma haute considération.* »

Naturellement, on retrouve avec *mère*, *sœur* et *frère* les soucis de précision relevés pour l'emploi de *père*, mais, toutefois, pour les deux premiers de ces trois mots la minuscule apparaît très majoritairement dans l'usage : *la mère Marguerite-Agnès, supérieure du couvent ; mère Marie-des-Anges...* Le mot *mère* étant le plus souvent suivi d'un prénom dans les emplois religieux, il y a donc beaucoup moins de risques de confusion avec *mère* précédant un patronyme dans les appellations



populaires, familières, voire un brin condescendantes, d'une femme d'un certain âge : *la mère Michu radote de plus en plus !*

Sœur demeure généralement sans majuscule initiale : *la sœur tourière, sœur Marie-Amélie, sœur Angèle du Sacré-Cœur, « Bonjour, ma sœur ».*

La majuscule est évidemment obligatoire dans *les Petites Sœurs des pauvres*, et même au singulier – *une Petite Sœur [des pauvres]* – ne serait-ce que pour éviter tout rapprochement qui prêterait à rire avec des acceptions argotiques bien différentes...

Avec *frère* au sens religieux, la minuscule initiale constitue la règle, notamment pour le clergé *régulier*, cela va de soi : *les frères des Écoles chrétiennes, le frère Antoine, frère Bruno...* Les confusions possibles avec les autres acceptions de *frère* sont limitées, il faut le dire. Toutefois, la majuscule est très usitée dans *les Frères de l'Institut catholique* (ou : *des Écoles chrétiennes*) ; *aller [à l'école] chez les Frères...* Elle est adoptée parfois quand *frère* est employé sans article, sans adjectif possessif : *c'est à ce moment précis que Frère Jacques se réveilla.*

Dans les dialogues littéraires ou dans les formules épistolaires, ce que nous avons dit pour *père* s'applique à *mère, sœur* et *frère*.

Mère ne s'abrège pas. On rencontre parfois *Sr* pour *sœur*, dans des énumérations de patronymes, par exemple ; cela est à éviter dès lors qu'il n'y a pas obligation absolue de « faire court ». L'abréviation *Fr* pour *frère*, un peu plus fréquente, est à réserver à des textes non littéraires (idem pour *Sr*, donc).

On l'aura vu, les schismes orthotypographiques ne méritent pas de fulminations. On ne constate pas d'hérésie, mais seulement quelques aménagements – acceptables – du canon, une fois que chacun s'est fait sa religion.

Jean-Pierre COLIGNON

Cercle des journalistes

NDLR : Jean-Pierre Colignon et André Jouette viennent de publier : *Le Nouveau Savoir-écrire, guide pratique de correspondance* (Solar, 2001, 432 p., 19,82 €, 130 F). Nous vous en parlerons dans le prochain numéro.

NE PERDEZ PAS VOS COULEURS !

Contrairement aux apparences, et au risque d'en décevoir plus d'un, notre propos n'est pas de vous aider à perpétuer, au seuil de l'automne, le hâle de vos défuntés vacances. Il ne s'agit ici que de calmer les angoisses de tous ceux qui changent de couleur chaque fois qu'il leur faut orthographier les adjectifs du même nom...

Rappelons d'abord, dussions-nous par là même enfoncer une porte ouverte, que les authentiques adjectifs de couleur varient des plus normalement, à l'image de tous les autres adjectifs : *une berline bleue, des habits violets*. En revanche, les noms communs que l'on emploie occasionnellement comme adjectifs de couleur sont invariables : *des reliures marron, des cartables orange, des chemises kaki*. (Dans ce cas, il s'agit en effet d'une ellipse et l'on sous-entend à chaque fois *de la couleur de*.) Seuls font exception à cette règle les noms communs *écarlate, mauve, pourpre* et *rose*, que l'on a fini par assimiler à des adjectifs à part entière et qui prennent de ce fait la marque du pluriel : *des tentures mauves, des lèvres pourpres*. Certains ouvrages spécialisés rangent dans la même catégorie *fauve* et *incarnat*. À tort, à notre sens : si ces derniers sont effectivement variables, ce n'est pas en tant qu'exceptions mais tout simplement parce que ce sont, à l'origine, des adjectifs en bonne et due forme !

Il importe en outre de savoir que si deux mots (ou plus) se révèlent nécessaires pour qualifier un substantif, l'ensemble de l'expression est invariable dans tous les cas : que le second terme soit un adjectif de couleur lui aussi (*des yeux bleu-vert*), un adjectif d'un autre type (*des carrosseries gris clair, des sacs brun foncé*) ou encore un nom (*des corsages jaune paille, des couffins rose bonbon*). Détail qui n'aura certes pas échappé au lecteur attentif : le trait d'union n'est de rigueur que dans le premier de ces trois cas !

Bruno DEWAELE

NDLR : Chroniqueur du langage de *La Voix du Nord*, Bruno Dewaele vient de réunir dans *À la fortune du mot* (La Voix du Nord, 166 p., 16,80 €, 110,20 F) quatre-vingts de ses articles publiés entre 1996 et 2000, dont celui-ci.

(Achat par correspondance en appelant le 0800 42 05 42, du lundi au vendredi.)

LES VERBES FRANÇAIS

VERBES EN *OIR* (SAUF *EOIR*) (suite)

CHOIR et ses composés **DÉCHOIR** et **ÉCHOIR** sont défectifs.

CHOIR.

Aux temps simples, il a gardé, à l'indicatif, le présent *je choisis* (sauf les première et deuxième personnes du pluriel), le passé simple *je chus*, un futur double mais peu employé *je choisirai* ou *je cherrai*, « *tire la chevillette, la bobinette cherra* », et, au conditionnel, un présent double mais peu employé, *je choisirais* ou *je cherrais*. On ajoute parfois la troisième personne de l'imparfait du subjonctif : *il chût*.

Les temps composés ne sont pas défectifs ; ils sont formés avec le participe passé *chu*, et l'auxiliaire *être* : *elle est chue*...

DÉCHOIR.

Aux temps simples, il ne lui manque que l'impératif, le participe présent et l'imparfait de l'indicatif. Il possède aussi un double futur de l'indicatif et un double présent du conditionnel formés sur les modèles de *choir*. On trouve parfois une deuxième forme de la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif : *il déchet*, à côté d'*il déchoit*.

Les temps composés ne sont pas défectifs ; ils sont formés avec le participe passé *déchu*, et les auxiliaires *avoir* ou *être* selon le sens : *il a déchu de jour en jour*, mais *elle est déchue de ses droits*.

ÉCHOIR

Il n'est employé qu'aux troisièmes personnes du singulier et du pluriel. Il possède tous les temps simples (sauf imparfait de l'indicatif) et composés. Il possède lui aussi un double futur de l'indicatif et un double présent du conditionnel formés sur les modèles de *choir*. Il a en outre un double présent de l'indicatif : *il échet*, *ils échéent*, à côté d'*il échoit*, *ils échoient*. Son participe présent est *échéant*. Les temps composés sont formés avec le participe passé *échu*, et l'auxiliaire *être* : *elle est échue*...

Philippe LASSERRE

À PROPOS DE QUELQUES EXPRESSIONS...

Quand Dieu le cède à Satan

Tirer le diable par la queue.

« *En tant que chef de l'opposition*, observe Claude Duneton, *le diable, dit Satan ou Lucifer, ou encore le Malin, a laissé des traces abondantes dans l'histoire de la langue.* » Il occupe, en effet, sa place dans nombre de locutions encore vivantes de nos jours, telles que *pauvre diable*, *à la diable*, *au diable Vauvert*, et tant d'autres.

« *Tirer le diable par la queue, c'est*, déclare Oudin, *avoir de la peine à trouver de quoi vivre, vivre avec des ressources insuffisantes.* » Si Pierre Guiraud renonce à expliquer l'origine de l'expression, nous sommes obligés nous-mêmes de nous en tenir aux hypothèses. Citons ici celle qu'émet Maurice Rat : « *L'homme dénué de ressources et à bout d'expédients finit par recourir à l'assistance du diable ; le Malin la refuse, tourne le dos au malheureux qui l'implore, pour l'induire davantage en tentation ; l'autre alors le tire par la queue.* » Mais la prise est bien maladroite, comme si l'on voulait « écorcher l'anguille par la queue », c'est-à-dire faire le contraire de ce qu'il faudrait pour réussir.

L'avocat du diable.

Parce que, au cours de mes débuts au collège, je me faisais souvent le défenseur des causes considérées comme perdues, j'avais reçu de mon professeur de lettres le titre d'avocat du diable.

Empruntée au droit ecclésiastique, la locution nomme le religieux chargé de contester la sainteté, d'opposer des objections à une canonisation. Dans le langage courant, l'expression désigne plus simplement celui qui défend ce que les autres croient être le mal.

Loger le diable dans sa bourse.

C'est n'avoir plus d'argent en poche. L'expression serait à rapprocher de *n'avoir ni croix ni pile* : les pièces de monnaie d'autrefois ont porté d'un côté la tête du roi, de l'autre une croix faisant fuir le diable, qui ne peut se tenir que dans une bourse vide.

« *Le pauvre écolier Villon n'a pas eu [...] beaucoup de bonheur en amour, et la chose n'est pas étonnante. Il logeait le diable dans sa bourse, si toutefois il en avait une.* » (Gautier, *Les Grotesques*.)

Jean TRIBOUILLARD

LES FIGURES DE CONSTRUCTION (suite)

Après *anacoluthie* (DLF, n° 201), voici :

ANASTROPHE n. f., du grec *ana-strophê*, « renversement, bouleversement », ou **HYPERBATE** n. f., du grec *hyper-batos*, « qui passe par-dessus, transposé ». Il s'agit d'une figure dans laquelle on renverse l'ordre naturel de certains mots d'une phrase.

1. Renversement du sujet. Ce cas exige un pronom de rappel.

Elle a vécu, Myrto, la jeune Tarentine. (Chénier.)

2. Renversement du complément d'objet.

Mignonne, elle a dessus la place

Las ! las ! ses beautés laissée choir. (Ronsard.)

Il gèle à pierre fendre. Il a mangé sans bourse délier.

3. Renversement du complément de nom.

D'un sang qu'elle poursuit tourments inévitables. (Racine.)

4. Renversement de pronoms.

Nous l'allons montrer tout à l'heure. (La Fontaine.)

Dis-moi-le, employé par les enfants pour : dis-le-moi.

ANTHORISME n. m., du grec *anth-orismos*, « contre-définition ». Il s'agit d'une figure dans laquelle on fait succéder à une expression négative une expression positive, en général plus forte ou inversement.

Il n'est pas beau, ou plutôt il est très laid.

C'est un lion, mais il n'est ni fort ni courageux.

ANTIMÉTABOLE n. f., du grec *anti-meta-bolê*, « répétition dans un ordre inverse », ou **ANTIMÉTATHÈSE** n. f., du grec *anti-meta-thêsis*, « changement de place », ou **ANTIMÉTALEPSE** n. f., du grec *anti-meta-lêpsis*, « action de prendre en échange ». Il s'agit d'une figure dans laquelle les mots de deux membres de la même phrase sont échangés de façon symétrique.

Adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. (Paroles de l'évêque Remi à Clovis, lors de son baptême.)

Je ne vis pas pour manger, mais je mange pour vivre. (Longin, III^e siècle.)

J'ai appris qu'une vie ne vaut rien mais que rien ne vaut une vie. (Malraux.)

Fille de joie dans la peine cherche homme de peine dans la joie.

Philippe LASSERRE

Q U A N D E T Q U A N T

Certaines personnes éprouvent quelque peine à établir la différence entre *quand* et *quant*, à cause de l'homophonie. Elle est facile à définir, car ils ne se ressemblent ni par leur nature ni par leur signification.

Quant avec un *t* final, venu du latin *quantum ad*, « autant que cela puisse intéresser », ne se rencontre que dans la locution prépositive *quant à*, qui a le sens de « en ce qui concerne », « pour ce qui est de » : *Vous en penserez ce que bon vous semble, quant à moi* (pour ma part), *je ne suis pas d'accord – Cette maison nous plaît. Quant à l'autre, elle paraissait quelque peu vétuste.*

Notons en passant le nom composé *quant-à-soi* : attitude réservée, un peu hautaine, de celui qui se tient à distance des autres et ne se livre pas. Exemple : *Frédéric ne se mélangeait pas au groupe, il restait sur son quant-à-soi.*

Quand avec *d* final appartient à deux familles grammaticales.

Conjonction, il marque souvent une relation de temps. Répétitive : *Quand je franchissais la barrière, j'éprouvais toujours une appréhension* (chaque fois que...). Brève et inopinée : *Je somnolais dans le fauteuil quand on frappa à la porte* (tout à coup...). Il peut indiquer une opposition : *Tu le laisses pérorer, quand tu pourrais facilement le remettre à sa place* (alors que...). Il devient parfois exclamatif : *Quand je pense qu'elle a déjà obtenu sa licence !*

Adverbe de temps, il s'utilise toujours avec valeur interrogative : *Quand arriverons-nous à Béziers ?* (à quelle heure...) – *Quand prendrez-vous vos vacances ?* (à quelle période...).

La tournure *quand est-ce que*, bien que grammaticalement correcte, est à déconseiller à cause de sa lourdeur, et ne peut appartenir qu'à un registre familier ou populaire.

Signalons enfin qu'il faut éliminer les formes fautives du genre : *Je me demande quand arrivera-t-il*. L'inversion verbe/sujet n'est correcte que dans l'interrogation directe. On doit donc dire : *Je me demande quand il arrivera.*

Jacques PÉPIN



ESPACE DE MAUVAISE HUMEUR

Par Jean Brua



On raconte que M^{me} Littré, découvrant son lexicographe de mari au lit avec la servante, eut ce cri de reproche : « Oh ! Monsieur ! Je suis surprise !... » Sur quoi le coupable, rajustant son pince-nez, corrigea froidement : « Non, madame, vous êtes étonnée ; c'est moi qui suis surpris... »

On ne saurait être plus « professionnel ». Pour autant, on n'est pas tenu d'avoir écrit le Dictionnaire de la langue française pour avoir recours aux infinies nuances de celle-ci. Ainsi épargnerait-on aux lecteurs comme aux auditeurs les salves de redondance que déchaînent les nouveaux La Palice de la communication. Ce dernier phénomène est l'effet le plus visible et le plus irritant parmi ceux que provoquent le rétrécissement du vocabulaire et l'ignorance délibérée de la logique du discours, à laquelle se substitue l'obscur clarté qui tombe des stars (de la télé, de la pub, de la politique), quand celles-ci – tels l'adjudant Flick ou le gendarme Pandore – croient se faire mieux comprendre en insistant jusqu'au pléonasm.



EN VUE DU DÉFILÉ DE COMMÉMORATION
DE L'ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE
NOUS ALLONS RÉPÉTER UNE NOUVELLE FOIS
LES COMMANDEMENTS ÉLÉMENTAIRES DE BASE.
IMMÉDIATEMENT ET SANS DÉLAI !



JE SUIS SOUS LE COUP DU CHOC
(un député vert, oct. 98)

QUOI DE NOUVEAU ? LE FRANÇAIS

Cherchant l'autre soir à vérifier un détail pour une chronique littéraire, j'ai découvert, dans la *Correspondance* de Voltaire (tome III de la Bibliothèque de la Pléiade, p. 72), une lettre par lui adressée, le 27 juillet 1749, au comte d'Argental ; elle concerne une de ses comédies en trois actes et en vers, *Nanine ou le Préjugé vaincu*, dont on ne se souvient, dans le meilleur des cas, que d'un seul vers, amusant à lire à haute voix : « *Non, il n'est rien que Nanine n'honore.* » (acte III, scène 8). Voici le passage en question : « *Il manque à la pièce Nanine que vous avez eu la bonté de [me renvoyer] une douzaine de vers qu'on avait attachés avec des épingles. C'est au second acte [...]. Il y avait après cela beaucoup de chic-choc, etc.* »

Chic-choc. C'est moi qui souligne ce jeu avec les mots, étonnant pour l'époque, mais que les habitués du métro parisien ont souvent lu sur des affiches, ces dernières années ; étonnant, encore, parce que des publicitaires ont cru l'avoir inventé, quelque deux cent soixante ans après Voltaire ; étonnant, enfin, parce que, si l'on en croit le *Dictionnaire historique de la langue française*, d'Alain Rey, *chic* n'est attesté qu'en 1793 en français (44 ans après cette lettre). « *D'origine incertaine, [chic] est peut-être emprunté, par l'alsacien, à l'allemand Schick, [...] attesté, en Allemagne du Sud et en Suisse alémanique, au sens de "convenance, habileté, savoir-faire".* »

Chic, qui fut adopté par les peintres français du XIX^e siècle naissant dans ce sens venu d'outre-Rhin, qualifia vite une certaine aisance, une désinvolture nonchalante dans la manière de traiter un sujet. On se souvient du mot de Baudelaire : « *Le chic, mot affreux et bizarre, et de moderne fabrique [...]. Le chic est [...] plutôt une mémoire de la main qu'une mémoire du cerveau.* » (*Les Salons de 1846.*)

Alain Rey, grand et fidèle serviteur de la langue française, que j'ai rencontré quelques fois, m'a appris, comme en passant, deux ou trois choses utiles et intelligentes concernant notre langue et qu'on ne trouve pas dans les livres : notamment que l'histoire des mots commence là où

s'arrête l'étymologie, laquelle ne se préoccupe plus de ce qu'ils deviennent après leur venue au jour.

De mes études, j'avais retenu que les soldats romains avaient chassé le gaulois jusque dans nos campagnes. Rien n'est plus faux : le gaulois est mort de lui-même : une manière de suicide langagier. D'après Alain Rey, il a disparu pour être resté une langue parlée. L'histoire montre que les langues orales se défendent mal face aux langues écrites – ce qu'était devenu le français.

Quelque cinq cents ans après l'ordonnance de Villers-Cotterêts l'instituant langue officielle de la France, le français continue d'évoluer, preuve qu'il demeure vivace. Comme tout organisme vivant, il est l'objet d'agressions diverses que l'on peut déplorer. Cependant, moins que l'anglais, réduit, à mesure qu'il prolifère dans le monde, à l'état de *basic language* international.

« *On dit que le français est malade, professe Alain Rey, c'est vrai, mais à ma connaissance il n'existe que deux sortes de langues, les langues malades et les langues mortes.* »

Pierre CANAVAGGIO

NDLR : Pierre Canavaggio, critique littéraire au *Point* et à la *Revue des Deux Mondes*, vient de rééditer son *Dictionnaire des superstitions et des croyances* (Pocket, 2001, 394 p., 6,50 €, 42,64 F).

DANS TOUT, IL Y A MATIÈRE À RIRE

« *On oublie sa faute quand on l'a confessée, mais d'ordinaire l'autre ne l'oublie pas.* » (Nietzsche.)

« *J'affectais de me reprocher ce que j'avais fait, pour excuser ce que j'allais faire.* » (Jean-Jacques Rousseau.)

« *Se contredire... Quel luxe !* » (Jean Cocteau.)

Françoise FERMENTEL

PARLONS FINANCE

Connaissez-vous Radio Classique ? Cette fréquence, qui me fut conseillée par l'un de mes professeurs, s'adresse aux mélomanes – comme son nom l'indique – mais également aux férus d'économie et de finance. Ses programmes couvrent l'actualité de ces secteurs à l'aide de supports aussi divers que des revues de presse thématiques, des reportages et des entretiens. Or, à entendre les chefs d'entreprise et autres analystes économiques s'exprimer au micro de Radio Classique, on tremble pour l'état du français dans les milieux financiers : n'existe-t-il rien pour remplacer ces barbares « *profit warnings* », « *cash flow* » ou « *gearing* », sans parler du champion toutes catégories, l'adjectif *managérial* ? La finance est-elle condamnée à parler un savant mélange de mots anglais, d'anglicismes francisés avec plus ou moins de bonheur et d'un français à la pureté toute relative ? Parle-t-on quelque part d'*avertissements sur les résultats*, d'*autofinancement* et de *taux d'endettement* ? Sans doute. Certaines sociétés de Bourse semblent encore veiller au respect d'un français correct.

Après des études à l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT), je travaille depuis le mois d'août 2000 comme traductrice de l'anglais vers le français dans une grande société de Bourse helvético-britannique située, comme nombre de ses consœurs, du côté du parc Monceau. J'ai été ravie de constater que, dans les articles que les analystes écrivent chaque jour et que je traduis pour la publication quotidienne de la société, les équivalents français proposés pour les termes techniques propres au secteur étaient pour la plupart couramment utilisés et acceptés. Même si les analystes parlent souvent d'« *EPS* » (« *earning per share* »), de « *flow back* » ou de « *DCF* » (« *discounted cash flow* »), ils sont les premiers à exiger que les textes français évoquent le *BPA* (*bénéfice par action*), le *retour de titres* ou l'*actualisation des flux financiers*.

Quelques réserves cependant : si je n'ai la plupart du temps aucun mal à remplacer « le management » par *le groupe* ou *les dirigeants*, et « *leader* » par *numéro un*, il subsiste quelques inventions surprenantes, comme le « mix produits » pour *product mix* (poids relatif des différentes activités d'un groupe dans son chiffre d'affaires), contre lequel il est difficile de

lutter. Mais je dois préciser que les mots anglais dans les textes financiers – en tout cas dans mes traductions – sont somme toute beaucoup plus rares qu'on pourrait le penser. Enfin, le respect de la grammaire est de mise et, si l'une de mes phrases n'est pas claire ou peu élégante, on ne manquera pas de me le faire savoir !

La situation semble assez différente selon les établissements : lors de la consultation de documents publiés par d'autres sociétés de Bourse, j'ai vu des recommandations « sous revue » (pour *under review*), alors que nous disons chez nous à l'étude. Tout dépend donc du choix des traducteurs.

J'espère que cette brève présentation du français financier rassurera ceux qui pensaient que notre langue souffrait dans toutes les entreprises ; ici, où plus de la moitié des collaborateurs sont anglophones, la qualité du français est surveillée de près et elle le restera, du moins tant que mon collègue et moi serons là pour y veiller.

Anne ROSNOBLET

LA CARPETTE ANGLAISE 2001

Le 7 novembre, à Paris, au restaurant du Lucernaire, une foule de sympathisants attendait la proclamation des résultats, pour pouvoir siffler les lauréats, puis entonner une adaptation appropriée de « Tout va très bien, madame la Marquise »...

Depuis 1999, au cœur de la saison des prix littéraires, les membres de l'académie de la Carpette anglaise se réunissent pour couronner l'une des « élites françaises » qui se distingue par son acharnement à favoriser, au détriment de la langue française, l'utilisation de l'anglo-américain en France ou dans les institutions européennes.

Ce prix d'indignité civique a attiré, cette année encore, de nombreux candidats :

- Claude Bébéar, en juin à Moscou, présente en anglais la candidature de Paris aux Jeux olympiques ;
- Pierre Bilger souhaite que l'anglais soit la langue de travail d'Alstom, qu'il préside ;

- Henri de Castries, après la présentation en anglais, à Paris, des résultats d’Axa, demande que les questions soient posées dans cette langue ;
- Georges Chodron de Courcel impose l’emploi exclusif de l’anglais dans tous les documents écrits émanant du pôle de financement et d’investissement de la BNP PARIBAS ;
- Arnaud Lagardère décide que, dans la France entière, les enseignes « RELAY » sont plus attirantes ;
- Jean-Marie Messier favorise l’anglais dans les différentes branches de Vivendi, avec une notable persévérance ;
- Christian Pierret, secrétaire d’État à l’Industrie, en faisant adopter par la France le protocole de Londres sur les brevets européens, autorise l’anglais à avoir valeur juridique dans notre pays ;
- Nicolas de Tavernost propage trop souvent la culture « Macdo » sur sa chaîne M6.

Après avoir étudié attentivement chaque candidature, le jury* a élu **Jean-Marie Messier** dès le premier tour de scrutin, puisqu’il préconise obstinément l’anglais comme langue de communication au sein de ses entreprises.

Restait à décerner une toute nouvelle distinction : le prix spécial du jury à titre étranger. Entre Wim Duisenberg (président de la Banque centrale européenne, qui y impose le monolinguisme anglais), Nicole Fontaine (présidente du Parlement européen, qui affiche son goût immodéré de la langue anglaise dans l’exercice de ses fonctions) et Romano Prodi (président de la Commission européenne, qui, cet été, a essayé d’imposer la seule langue anglaise au sein de ladite Commission), le jury a décidé de n’attribuer qu’un accessit à Nicole Fontaine. Elle devra s’en contenter !

Guillemette MOUREN-VERRET

* Membres du jury : Jean-Claude Barreau ; Raymond Besson, président du Cercle littéraire des cheminots ; l’amiral Michel Brem ; Paul-Marie Coûteaux, député européen ; Bernard Dorin, ambassadeur de France, président d’Avenir de la langue française ; Claude Duneton, écrivain ; Marc Favre d’Échallens, représentant le Droit de comprendre ; Alfred Gilder, écrivain ; Guillemette Mouren-Verret, secrétaire générale de DLF ; Dominique Noguez, écrivain ; Philippe de Saint Robert, président de l’Association pour la sauvegarde et l’expansion de la langue française, et président de l’académie de la Carpette anglaise.

QUI ENTAME ARRIVE À LA GAGNE

Les commentateurs des retransmissions télévisées des grands événements sportifs n'hésitent pas à utiliser l'expression « entame du match ».



Me reviennent à l'esprit l'entame du gigot pascal et l'entame du rôti de bœuf dominical. Je préférerais donc le *début d'une partie*.

Que dire de la « gagne » ? Je préfère *victoire*, terme cher à notre histoire, ou un *triomphe*, terme plus évocateur de l'esprit combatif, du mérite, du bien jouer et de la rigueur que les athlètes manifestent dans la pratique de leur sport.

Xavier BOISSAYE

L'ANNE ET LE BATTON

Ma petite-fille ne mange ni pâtes ni gâteaux, n'entend pas le cri de l'âne, ne joue pas du bâton et ignore le château de Cendrillon. Elle mange des *pattes* et des *gatteaux*, écoute braire l'*anne*, s'amuse avec un *batton* et rêve du *chatteau* de Cendrillon.



Tous mes efforts sont vains pour lui apprendre le son *â*, et même le son *a*, tout simple. Elle ne connaît que le *a* anglais de *cat*.

Certains linguistes avancent que l'une des causes de la médiocrité des Français dans l'acquisition des langues étrangères est le nombre limité de phonèmes de notre langue. Or, voilà que nous sommes en train de le réduire davantage encore (pensons aussi aux sons *ô* et *o* remplacés par *e* comme dans « *le decier du chemage dans la Dreume* »).

Il y a donc une justice : les Français ne se contentent plus de martyriser les langues étrangères, ils massacrent la leur.

Christian HERSAN

OSCAR DU CHARABIA

Voici, transmis par M. Jean Duchêne, l'extrait d'un article de Marie-Pierre Fourquet, attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'université de Sophia-Antipolis, publié dans le tiré à part d'un numéro récent d'Humanisme & entreprise.

D'autre part, cette recherche [ayant pour objet les nouveaux modèles d'influence sur la réception de la communication politique à la télévision] tente d'aller au-delà de la simple étude de la nature des cognitions et de leurs déclencheurs. En opérationnalisant des éléments issus de la pragmatique de la communication et l'analyse cognitivo-discursive, elle permet de constater l'impact significatif de l'implication du récepteur sur ses stratégies cognitivo-discursives mais également, l'absence d'impact de l'implication sur les univers de référence qu'il met en scène.

DRÔLES D'ANNONCES

Envoyées par notre amie Mme Bédart, de Montréal.

Demandé : femme de ferme expérimentée et travaillante. Entretien ménager et travaux de champs. Sachant cuisiner. Doit posséder tracteur. Envoyer photo du tracteur.

Prenez avis que M. Michel Laberge s'adressera au ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat permettant de changer son nom pour Nhwawhacha-Quenthwane-Nequenchatha.

Préparation de Curriculum Vitae, travaux scolaires, corrige les photos. 5 ans d'expérience.

Ensemble de golf comprenant 3 bois, 9 fers, 1 carrosse, 1 sac, 1 paire de souliers, 2 têtes de lit, bibliothèque.

Gros Christ de bois peint, décapable, très vieux, très laid, à vendre très cher. Appeler x... après 18 h.

À vendre : un bureau antique parfait pour une femme avec des pattes solides et des grands tiroirs.

Demandé : homme pour s'occuper de vache qui ne fume pas et ne boit pas.

ABÉCÉDAIRE ROMANCÉ

Il s'agit d'un récit de vingt-six mots commençant, dans l'ordre, par les vingt-six lettres de l'alphabet. Il faut croire que l'entreprise a découragé plus d'un amateur, car on n'en cite à ma connaissance, dans les recueils sur les jeux littéraires, que deux exemples :

À bord, chacun devait enlever facilement gants, haut-de-forme inconfortables. Je kilométrais les milles nouveaux ou, plutôt que râler stupidement, tirais une voile wagnérienne...

Le tout se tient, malgré l'insolite « voile wagnérienne ». Cependant on note qu'il manque les trois dernières lettres : l'auteur arrive dans une impasse.

Voici le second, signé d'un poète oublié, Tristan Derème, ami de Francis Carco :

Ayant beaucoup cueilli d'émouvantes fleurs grises

Herbe ! ici jamais kriss, lame malaise ni...

On pourrait quelquefois retrouver sans tristesse

Un vieux wagon...

Xavier ! Yvonne ! Zoé !

L'entrée en matière est prometteuse mais la deuxième ligne n'a pas de sens, et l'ensemble est incohérent ; la chute sur les trois prénoms ressemble à une mauvaise pirouette.

J'ai voulu savoir s'il existait la possibilité d'une réponse honnête à ce casse-tête. J'ai réussi à en construire un, puis, souhaitant aller plus loin dans l'expérience, je l'ai repris plus tard pour le prolonger en « aller-retour », repartant du **Z** et remontant à l'envers jusqu'au **A** :

Au bal costumé, des enfants facétieux gambadaient, hilares, infatigables. Joyaux kaléidoscopiques, lampions multicolores, nous offraient partout quelque resplendissant spectacle. Titubant, un vénérable wagonnier xanthoderme y zigzagait. Yogis xénophiles, wattmen vaniteux, unis temporairement, sirotaient, rêveurs. Quand, promeneurs obscurs, nous musardions, la kermesse joyeuse immortalisait héros grecs, farfadets et danseurs chinois bizarrement accoutrés.*

Et maintenant, si le cœur vous en dit... Croyez-moi, pour ma part, je ne suis pas près de recommencer !

Jacques PÉPIN

* *Xanthoderme* : qui a la peau jaune. Se dit des peuples originaires d'Asie.

J O U E Z A V E C L E S « E »

Saurez-vous poursuivre l'exercice auquel s'est livré notre ami Jacques Jousset, en constatant que l'ajout « d'un e à la fin de certains substantifs en modifiait non seulement le genre, mais encore, profondément, l'acception et la "parenté" » ?

Le **chancelier** de P..., par ailleurs **chevalier** de l'ordre de M..., mais **charentais** d'origine s'apprêtait à mettre sa **chevalière**, après avoir retiré ses **charentaises**, bien au chaud dans sa **chancelière**.

Soucieux de sa santé, il n'omettait pas de mander son **Limousin** de **médecin**, qu'il appelait familièrement son « **carabin** », afin qu'il lui prescrive **médecine** pour soigner ses **glandes** et se rende au plus vite dans sa **limousine**... sans sa **carabine**, évidemment. On n'achève pas ses malades... !

Auprès de lui se tenait Mme de P..., son épouse, serrée dans sa **guêpière**, prise dans sa **gaine**, comme dans un **guêpier**. Coiffée de son **béguin**, elle avait l'air d'une vraie **béguine**.

Quant à M. de P..., ancien officier de **dragons**, il avait abandonné depuis longtemps le sabre et sa **dragonne** au **gland** d'or, mais il consacrait une petite partie de son **gain**, grâce à des coupes de bois, au jeu. Celui-ci lui avait dernièrement taillé des **croupières**, par la faute de son **croupier**, qui n'avait pas eu l'**heur** de lui plaire. Son **heure** de chance était passée.

Lorsqu'il recevait des amis, le repas terminé, ses invités et lui-même usaient du **patin** pour ne pas souiller le sol, et commençaient à tirer de leur **culotte** leur pipe pour en savourer ultérieurement le **culot** odorant, au milieu du salon, plein d'harmonie voulue, entre la **patine** des boiseries, la qualité des rideaux (qui n'étaient certainement pas en **rayonne**) et les **rayons** des livres aux riches reliures, entourant une **jardinière** de **capucines** amoureusement soignées par le **jardinier**, au crâne ras comme celui des **capucins**.

Jacques JOUSSET

POUR LES CANDIDATS AUX PROCHAINES ÉLECTIONS

Les élections présidentielle et législatives au printemps 2002 sont l'occasion d'interroger les candidats sur leurs intentions en matière de langue française. Notre association s'en chargera, mais il est important que sa démarche soit appuyée par des lettres individuelles. Nous vous invitons donc à poser ces simples questions aux candidats :

Êtes-vous disposé à :

- faire appliquer véritablement la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, et à combler ses lacunes ?
- défendre et promouvoir la langue française en France et dans le monde ?
- défendre la place du français dans les institutions internationales, en particulier au sein des institutions européennes ?
- relancer la Francophonie en exigeant des engagements linguistiques en faveur de la langue française de la part des participants ?
- exiger de nos hauts fonctionnaires et du service public qu'ils soient exemplaires dans la défense et la promotion de la langue française ?

Ces questions peuvent aussi être posées lors des réunions électorales. Quelle que soit votre action, elle sera utile à notre cause.

Marceau DÉCHAMPS

NOS CHERS CENTIMES

Dans ses recommandations publiées au *Journal officiel* (2 décembre 1997), la commission ministérielle de terminologie préconise de prononcer le nom *cent* « *comme l'adjectif numéral cent au singulier comme au pluriel* ». En outre, elle recommande, « *dans la vie courante* », l'emploi du mot *centime* comme terme désignant la subdivision de l'euro. Pendant la période intermédiaire, l'utilisation de l'expression *centime(s) d'euro*, notamment dans la rédaction des chèques, permettra d'éviter toute équivoque.

Marc Favre d'ÉCHALLENS

LE FRANÇAIS, DE PÉKIN À PÉKIN

L'Union académique internationale a tenu à Pékin, du 27 mai au 2 juin 2001, sa 75^e session annuelle. Une cinquantaine d'académies étaient représentées à cette assemblée, dont l'Académie des sciences morales et politiques, par Alain Plantey.

Dans le rapport que celui-ci a déposé à l'Institut de France, on lit, dès les premiers mots, une information désolante. Bien que, depuis toujours, le français soit la langue officielle de l'Union académique internationale, à cette réunion, « *la langue anglaise l'a emporté sur la nôtre dans les discours et les débats, événement préoccupant qui rend plus nécessaire que jamais notre active présence* ». Et cependant, note M. Plantey, cette session était marquée par « *l'absence des Anglais* ».

Si, donc, ce n'est pas à la pression des anglophones, à quoi est due cette tragique dérive ? M. Plantey l'attribue aux « *hôtes chinois* » et au « *renouvellement des générations* ».

La deuxième cause, malheureusement exacte, ne doit pas être tenue comme une fatalité. Notre « active présence », dont parle le rapporteur, doit nous confirmer dans la lutte permanente que nous menons contre tout abandon, par exemple au sujet du français olympique.

Le premier point, « *les Chinois sont pour l'anglo-américain* », n'est pas surprenant quoique inquiétant. Pékin accueillera les Jeux olympiques de 2008 ; je ne le regrette pas pour Paris, qui n'a pas besoin de cette modeste publicité, et je le regrette encore moins pour les Parisiens, qui souffriraient beaucoup et paieraient longtemps pour peu de chose. Mieux vaut veiller à ce que nos athlètes aient des médailles et aussi à ce que soit respectée la règle qui fait du français non seulement la première langue officielle du CIO, mais surtout la langue des Jeux (doublée seulement de la langue locale). On est loin de ce combat, quand le représentant de Paris accueille en anglais la commission d'examen du CIO. Surveillons la réponse embarrassée que fera le gouvernement à la question posée par le sénateur Legendre au sujet de ce scandale.

Pierre-Louis MALLÉN
Cercle Pierre-de-Coubertin

COLLOQUE EN ANGLAIS ENFIN CONDAMNÉ

En France, chaque année, des centaines de manifestations sont organisées en contravention avec l'article 6 de la loi du 4 août 1994, relative à l'emploi de la langue française. C'est ainsi que des universités, des grandes écoles, des services hospitaliers, des scientifiques, organisent des colloques dont la présentation, le déroulement, la relation se font uniquement en langue anglaise, sans que le français y joue le moindre rôle. Jusqu'à ce jour, aucune des autorités publiques chargées du contrôle de la loi n'a pris l'initiative d'engager des poursuites. Seules des incitations à la mise en place d'un service de traduction (aide au financement) et quelques rappels gratuits de la loi ont constitué les pressions exercées à l'égard des contrevenants. Il va sans dire que cela n'a que très peu modifié les habitudes des organisateurs zélés du tout-anglais.

Notre association a donc décidé de prendre une initiative pour montrer que la loi devait et pouvait s'appliquer.

Le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) est un établissement public de formation continue, participant depuis longtemps à la promotion professionnelle des salariés de l'industrie. Une des chaires du CNAM organisait, en décembre 1999, un colloque intitulé « *Software & systems engineering and their applications* », se déroulant dans l'enceinte du CNAM, à Paris. Le programme, distribué largement à des Français, était rédigé exclusivement en anglais et précisait bien que la langue officielle de cette manifestation était l'anglais.

En possession de ce document, nous avons déposé une plainte au commissariat du 3^e arrondissement, après avoir expliqué aux agents et aux officiers éberlués l'existence de la loi Toubon et son application. L'affaire est venue devant le tribunal de police de Paris le 1^{er} février 2001. Le CNAM a été condamné à 1 500 F d'amende et 5 000 F de dommages et intérêts au profit



de Défense de la langue française. Ces peines sont minimales par rapport au budget de ce colloque, mais c'est une première qui fera jurisprudence et que nous pourrons utiliser pour sensibiliser les organisateurs de colloques qui bannissent la langue française.

Nous avons bien l'intention de continuer notre action dans ce sens, et nous demandons à nos adhérents de nous faire parvenir rapidement les programmes de colloques qui ne seraient pas, à leurs yeux, conformes à la loi.

Marceau DÉCHAMPS

BAC 2002 : ÉCRITURE D'INVENTION ?

L'épreuve anticipée du bac de français proposait jusqu'ici trois exercices au choix : un sujet d'argumentation, un commentaire littéraire ou une dissertation. Les modifications proposées pour la session de juin 2002 mettaient en péril l'existence du commentaire et de la dissertation.

La mobilisation d'un grand nombre de professeurs alarmés par les propositions à l'étude a-t-elle évité le pire, en réussissant à les faire maintenir ?

À vrai dire, leur inquiétude n'est pas entièrement dissipée : on espère sans doute faire ainsi accepter le troisième exercice, introduit sous le nom barbare d'« écriture d'invention » (cf. *Bulletin officiel*), qui vient se substituer au sujet d'argumentation, moindre mal censé calmer les esprits.

Passons sur la désinvolture de l'Éducation nationale, qui publie le 28 juin 2001 le contenu des épreuves de 2002, en principe préparées dès le début de la seconde.

Des craintes plus sérieuses restent légitimes : ce troisième exercice risque de devenir un recours, illusoire d'ailleurs – car le travail de pastiche auquel il s'apparente est un exercice des plus difficiles –, pour les élèves qu'effraient les deux autres sujets. Ces derniers sont pourtant

seuls conformes aux exigences du deuxième cycle, censé former au jugement critique et synthétique.

Autre écueil : malgré les consignes qui semblent se multiplier en raison inverse des exigences réelles, comment le correcteur pourra-t-il se garder de toute appréciation subjective ?

Enfin, le commentaire et la dissertation, désormais assujettis eux aussi à des consignes qui les relient à des notions (« registres, genres, formes »), ne seront-ils pas bradés ? Toutes ces questions restent à l'étude. Si ces réformes ne sont pas, comme les précédentes, un feu de paille, on jugera à l'épreuve du temps.

Le seul élément réconfortant dans cette substitution d'« exercices néo-rhétoriques » à la littérature qu'on aime, celle qui se contente d'être « vecteur esthétique et porteuse de sens », tient à l'exigence inentamée des professeurs qui, eux, refusent de céder à la facilité et restent sur leurs gardes. Auront-ils encore longtemps le goût – voire la possibilité – d'enseigner la littérature... ou auront-ils pour « consigne » de proposer non plus des textes de haut niveau, mais des « activités au rabais » ?

Ces réformes n'inspirèrent-elles pas récemment cet alexandrin à un journaliste : « *L'indigence se vêt d'oripeaux éclatants* » ?

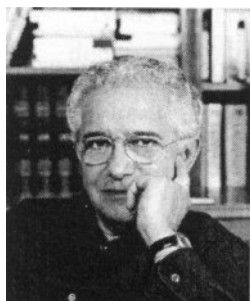
Brigitte BAYLE

NB : Extrait du Bulletin officiel définissant l'écriture d'invention : « Le candidat doit écrire un texte en liaison avec celui ou ceux du corpus – le corpus étant un ensemble de textes distribués aux candidats – en fonction d'un certain nombre de consignes rendues explicites par le libellé du sujet. »



LA LANGUE FRANÇAISE POUR UN ÉCRIVAIN

ANDRÉ GIOVANNI



Voici, extrait d'*Ulysse ou le Bonheur retrouvé*, préfacé par Paul Guth (Éditions du Rocher, 1993, p. 65-66), un passage du chapitre intitulé « Par l'oreille et par le pied ! ».

Je suis de ces générations qui, dans leur enfance, ne cessèrent d'obéir à cette injonction : « Tiens-toi droit ! » Mon père n'y manquait jamais. [...]

De son côté, ma mère, dont l'oreille était sensible au bien-parler, me reprenait : « Articule mieux ! » Sa recommandation avait une portée plus générale puisqu'elle précisait : « Si tu parles, c'est pour dire quelque chose. Prends soin qu'on te comprenne. » C'était, au-delà de ma personne, avoir souci de la pérennité des bonnes relations entre les hommes. Sans doute se méfiait-elle des bafouilleurs, dont la fréquentation est non seulement pénible mais redoutable. Ces gens-là patouillent autant dans les idées que dans les mots.

Hélas ! conséquence du laxisme des « nouveaux parents », anxieux de n'être pas jugés répressifs, les écorcheurs de mots, les rois du pataquès, les bredouilleurs extravagants abondent. Les plus bavards exercent même leur talent micro en main.

Le français tel qu'on le parlait, il y a seulement deux ou trois décennies, dans la rue, à l'école, en famille, sur les estrades, était tout à fait normal. Il évoluait, toujours fidèle à lui-même, à sa syntaxe, à son génie propre.

Aujourd'hui, notre langue ne respire plus la santé. Réputée pour sa clarté, sa vivacité, sa finesse, elle devient lourde et pâteuse. Elle se boursoufle. Flemmarde, elle mastique d'insipides fast-foods langagiers que le professeur Étiemble, autrefois, avait dénoncés. Anémique, elle néglige la merveilleuse richesse de son vocabulaire. Maladroite, elle se soutient par des formules toutes faites, des clichés passe-partout, des onomatopées imbéciles et, pire, des slogans aplatisseurs. Ces béquilles et ces emplâtres paralysent les mouvements de l'esprit et sa liberté. Les nuances disparaissent qui, seules, permettent d'approcher et de saisir les délicates frontières de la vérité. Bref, la barbarie gagne. [...] À langue lourde, lèvres molles. Ça balbutie, ça bégaye, ça blêse, ça mâchonne...

Né en 1927, à Paris, **André Giovanni** est actuellement éditorialiste au mensuel *Santé Magazine*, qu'il a créé en 1976 et qu'il dirige toujours.

Humaniste (lettres, droit et philosophie), homme de presse, il n'en est pas moins poète.

Œuvres les plus connues :

L'offrande à la Corse (1989), poèmes et récits ;

Cérémonial sur les falaises (1991), poèmes et récits ;

Anthologie des plus beaux poèmes du bonheur (1989) ;

Anthologie des plus beaux poèmes d'amour (1991) ;

Anthologie des plus beaux poèmes sur la femme (1995) ;

La tentation de Ludovic Stroke (1994), roman ;

Sur les chemins de l'âme corse, Sauveur m'a dit (2000).

À paraître :

Diogène ou l'Homme introuvable, vérités et chimères de notre temps, chroniques.

NOUVELLES PUBLICATIONS

LA GRAMMAIRE EST UNE CHANSON DOUCE, d'Erik Orsenna,
de l'Académie française
(Stock, 2001, 136 p., 12 €, 78,70 F)



Grâce aux aventures d'une petite fille de dix ans, naufragée avec son frère sur une île des Caraïbes, nous découvrons, bercés par la musique des vers d'Henri Salvador, que la langue est chose vivante et que la grammaire, au lieu d'être rébarbative, peut prendre la forme d'une chanson douce.

Erik Orsenna nous promène du monde hostile de Mme Jargonos à celui de M. Nécrole qui voudrait réduire le vocabulaire au strict nécessaire, et puis au monde plus accueillant de la vieille dame qui cherche à redonner vie aux mots qui dépérissent.

Notre voyage s'achève par la visite de l'usine des grammairiens, « *la plus nécessaire de toutes les usines* », où l'auteur nous offre un exposé vivant et original qui fera le bonheur de bien des instituteurs... et par conséquent de leurs élèves.

Janet RAFFAILLAC

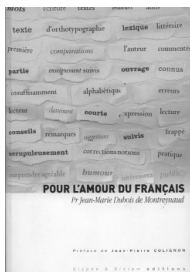


ADIEU GRAMMAIRE !, de Serge KOSTER
(PUF, collection " Perspectives critiques ", 2001, 117 p., 9 €, 59,04 F)

Brodant sur le thème de dix belles figures de rhétorique, telles que l'ellipse, la métaphore, la métonymie..., Serge Koster fait le bilan d'une vie d'enseignant – doublée d'ailleurs d'une brillante carrière d'écrivain.

Il jette un regard désespéré sur l'enseignement de la littérature dans les lycées parisiens. Il montre à quel point le fossé est béant entre l'amour des grands classiques, ceux du XX^e siècle compris, et la vision que les jeunes ont du monde. Ce court traité est une sorte de chant du cygne et, comme tel, l'un des plus beaux.

Alfred GILDER



POUR L'AMOUR DU FRANÇAIS, du Pr Jean-Marie DUBOIS
de MONTREYNAUD, préface de Jean-Pierre COLIGNON,
(administrateurs de DLF)
(Glyphe & Biotem éditions, collection « *Le français en héritage* »,
2001, 428 p., 38,50 €, 252,54 F)

Jean-Marie Dubois de Montreynaud a rédigé un livre utile, un ouvrage destiné à éclairer rapidement un usager de la langue soucieux de s'exprimer correctement, d'éviter les impropriétés, les faux sens, les graves fautes d'orthographe, les erreurs grammaticales, les syntaxes bancales, les

pléonasmes... En homme libre, il donne son avis, livre ses interrogations, ne cèle pas parfois ses agacements, tranche en faveur de telle ou telle option quand plusieurs « écoles » sont en concurrence... Les lecteurs apprécieront évidemment ce livre original, pratique et au fonds très solide !

Jean-Pierre COLIGNON

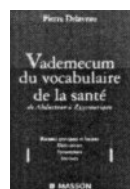
LE FRANÇAIS CORRECT POUR LES NULS, de Jean-Joseph JULAUD

(Éditions First, 2001, 436 p., 21,90 €, 143,65 F)

Alors que tant de grammaires écœurent de l'orthographe et n'encouragent pas à se perfectionner en français, l'ouvrage de Jean-Joseph Julaud y invite.

Pédagogique, didactique, concret, plaisant, drôle même, il présente les difficultés du français de manière ludique et incite à aimer l'orthographe. Bref, il devrait être mis entre toutes les mains, à commencer par celles des instituteurs et des professeurs de français. C'est dire que ce livre arrive à point nommé.

A. G.



VADEMECUM DU VOCABULAIRE DE LA SANTÉ, de Abducteur à Zygomatique, de Pierre DELAVEAU

(Masson, 2001, 371 p., 26,07 €, 171 F)

Ce livre intéressera tous les étudiants et tous les professionnels de la santé désireux d'en savoir plus sur leur corpus de référence. L'auteur étudie l'évolution du langage médical, du grec au latin, puis aux créations modernes requises par les nouvelles connaissances, telles que la génétique moléculaire. Même un lecteur non initié, ni hellénisant, ni latinisant, pourra s'intéresser aux remarques liminaires sur ces deux langues, puis retrouvera avec profit, au fil des mots, des origines, des racines, des constructions bien souvent oubliées. Et ne résistera probablement pas au charme de vocables aussi ésotériques... mais poétiques que *hidradénome*, *balantidiase*, *acanthome*, *cathepsine* et *méristème*...

Élisabeth de LEPARDA

L'ÉTRANGER, L'IDENTITÉ, ESSAI SUR L'INTÉGRATION CULTURELLE, de Toshiaki KOZAKAI

(Bibliothèque scientifique Payot, 2000, 227 p., 19,06 €, 125 F)

Voici un livre extrêmement pertinent sur la question des rapports culturels et la « mécanique » des cultures. Prenant appui sur des expériences sociologiques et psychosociales, l'auteur examine notamment comment se forge le mythe de l'identité collective, comment fonctionnent l'acculturation volontaire



ainsi que les mécanismes de défense culturelle. Il résout un paradoxe apparent : comment changer tout en restant le même ? La réponse, moins logique que psychologique, consiste à voir une complémentarité, et non une opposition, dans le rapport entre ouverture et fermeture : l'ouverture culturelle se réalise sous l'assurance de la fermeture identitaire.

Philippe GUIARD

Aux éditions Bonneton, pour 15,09 €, 99 F :

EXPRESSIONS FAMILIÈRES DE NORMANDIE, de **René LEPELLEY** et **Catherine BOUGY** (2000, 160 p.)

ZOU, BOULÉGAN ! Expressions familières de Marseille et de Provence, de **Philippe BLANCHET** (2000, 192 p.)

EXPRESSIONS ET HISTOIRES À RIRE DE LORRAINE, de **Jean LANHER** (2000, 160 p.)

EXPRESSIONS FAMILIÈRES DE FRANCHE-COMTÉ, de **Jean-Paul COLIN** (2001, 160 p.)

Quatre petits livres reliés, blancs, rigolos, sur les expressions familières de nos régions, qui tombent, hélas, dans l'oubli. Un hommage à notre patrimoine linguistique régional et une incitation à faire revivre les expressions frappées au coin du bon sens et de l'image. « *Du sûr* » que seuls les « *couillons de la lune* » ne riront pas « *à se péter l'embouligue* » en feuilletant ces volumes !

É. de L.

Avant d'en faire le compte rendu, signalons :

- *La Lexicologie*, de Roland Eluér (PUF, Que sais-je ? n° 3548, 2000, 128 p., 6,51 €, 42 F).
- *De la francophonie québécoise à la francophilie internationale*, d'Axel Maugey (Humanitas, Québec, 2001, 177 p., 19,95 \$, en vente à la Librairie du Québec, 30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, au prix de 21,19 €, 139 F).
- *À la fortune du mot*, de Bruno Dewaele (La Voix du Nord, 2001, 168 p., 16,80 €, 110,20 F).
- *Quand l'Europe parlait français*, de Marc Fumaroli, de l'Académie française (Éditions de Fallois, 2001, 490 p., 22,71 €, 149 F).
- *Sauver les lettres. Des professeurs accusent*, entretiens avec Philippe Petit, postface de Danièle Sallenave (Les éditions Textuel, conversations pour demain n° 20, 2001, 154 p., 14,48 €, 95 F).
- *Le belge dans tous ses états. Dictionnaire de belgicisms, grammaire et prononciation*, de Georges Lebouc (Bonneton, 1998, 160 p., 8,99 €, 59 F).